le grand Toulouse
communauté urbaine



Blagnac

Plan Local d'Urbanisme

2ème Révision approuvée le 15 décembre 2005
1ère Modification et Révision simplifiées approuvées le 21 décembre 2006
2ème Modification approuvée le 20 mars 2009

3ème MODIFICATION

Approuvée le 16 décembre 2010

1- Documents relatifs à la procédure

VILLE de BLAGNAC

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Département de la Haute Garonne

COMMUNAUTÉ URBAINE
DU GRAND TOULOUSE
DEVELOPPEMENT URBAIN et DURABLE
1, place de la Légion d'Honneur - B.P. 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5
Reçu le :
04 NOV. 2010

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la

3ème modification du plan Local d'Urbanisme

du

Grand Toulouse
Commune de Blagnac

de la deuxième révision du PLU de la commune de Blagnac

Enquête publique réalisée **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus**
par
J.P.PEYRADE Commissaire Enquêteur

Sommaire

I - Rapport d'enquête.

Préambule.

1) Objet de l'enquête.

1-1. Généralités. 4
1-2. Description du projet. 5
1-3. Impacts. 10
1-4. Compatibilité avec les documents d'urbanisme. 11

2) Organisation et déroulement de l'enquête.

2-1. Généralités. 12
2-2. Durée et publicité. 13
2-3. Permanences du commissaire enquêteur. 13

3) Examen des observations recueillies. **14**

4) Analyse du dossier et avis sur le projet. **17**

5) Synthèse. Observations et suggestions. **18**

II – Conclusions motivées du commissaire enquêteur. **21**

III – Annexes.

A-1. Arrêté de mise en enquête publique de la 3° modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac du 7 juillet 2010.
A-2. Décision du Tribunal Administratif.
A-3. Avis au public d'ouverture d'enquête publique sur la 3° modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac.
A-4. Photos certifiant l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les deux sites : Place de Verdun et Chemin d'Aussonne. Au 15 août 2010.
A-5. Première publication annonçant l'enquête publique sur la 3° modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac dans « La Gazette du Midi » édition du 16 au 22 août 2010.
A-6. Première publication annonçant l'enquête publique sur la 3° modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac dans « La Dépêche du Midi » du 16 août 2010.
A-7. Deuxième publication de l'avis d'enquête dans « La Gazette du Midi » édition du 6 au 12 septembre 2010.
A-8. Deuxième publication de l'avis d'enquête dans « La Dépêche du Midi » du 6 septembre 2010.
A-9. Certificat de publication et d'affichage du Maire.
A-10. Procès verbal de dépôt du Maire.
A-11. Avis de la chambre d'agriculture de la Haute Garonne du 9 août 2010.
A-12. Avis du Maire de Colomiers du 23 août 2010.
A-13. Avis de la Direction Départementale des Territoires de la Haute Garonne du 12 août 2010.
A-14. Avis de la région Midi Pyrénées du 16 août 2010.
A-15. Avis du Conseil Général de la Haute Garonne du 10 août 2010.
A-16. Livret d'information distribué aux habitant du quartier "Les Saules".
A-17. Pétition des résidents du chemin d'Aussonne remise au commissaire enquêteur.

IV – Dossier + Registres d'enquête et d'observations

Département de la Haute Garonne

RAPPORT D'ENQUÊTE

concernant la

3ème modification du plan Local d'Urbanisme

du

Grand Toulouse
Commune de Blagnac

de la deuxième révision du PLU.

Enquête publique réalisée **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus**

par

J.P.PEYRADE Commissaire Enquêteur

Préambule.

Par arrête du 7 juillet 2010 la Communauté Urbaine du Grand Toulouse soumet à enquête publique, un projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac, conformément aux dispositions de l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme (annexe 1). Par décision n°E09000414/31 en date du 1 décembre 2009 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse m'a désigné comme Commissaire Enquêteur en application du code de l'environnement (annexe 2).

Le présent dossier a pour but de présenter mon rapport et mes conclusions suite à l'enquête publique que j'ai réalisée du **jeudi 2 septembre au mardi 5 octobre 2010 inclus** et relative à ce projet de modification.

1) Objet de l'enquête.

1 – 1. Généralités.

Les documents d'urbanisme de la commune de Blagnac ont fortement évolué au cours des 25 dernières années (1985 – 2010) comme en témoigne l'énumération ci-dessous :

- 1973-1975 : élaboration du POS de Blagnac ;
- **19 juin 1985 : approbation du POS par le conseil municipal ;**
- 27 juin 1986 : Première modification du POS ;
- 16 mars 1988 : 2° modification du POS ;
- 14 décembre 1989 : 3° modification du POS ;
- 28 septembre 1990 : 4° modification du POS ;
- 22 février 1991 : 5° modification du POS ;
- **6 février 1992 : première révision du POS** suivie de cinq modifications ;
- **8 février 1996 : Deuxième révision du POS** et approbation le 13 avril 2001 valant PLU ;
- **21 décembre 2001 : première révision du PLU ;**
- 1 octobre 2004 : modification et révision simplifiée du PLU ;
- **15 décembre 2005 : deuxième révision du PLU ;**
- 21 décembre 2006 : modification et révision simplifiée du PLU ;
- 20 mars 2009 : deuxième modification ;
- 7 juillet 2010 : proposition de troisième modification objet de cette enquête publique.

Ces diverses révisions et modifications du PLU ont délimité 13 zones sur une commune dont la superficie est de 1720 ha : UA (de 120,8 ha), UB (de 172,5 ha), UC (de 123 ha), UD (de 139,9 ha), UF (de 22,7 ha), 1UE (de 396,6 ha), 2UE (de 156 ha), 1AU (de 140 ha), 2AU (de 14,7 ha), 3AU (de 149,7 ha), 4 AU (de 14,3 ha), A (de 134,9 ha), N (de 140,7 ha).

Correspondent aux zones :

- UA le centre ancien et l'habitat à forte densité ;
- UB l'habitat diversifié ;
- UC l'habitat pavillonnaire ;
- UD les équipements publics et d'intérêt collectif ;
- UF les secteurs en voie de mutation ;
- 1UE les activités aéroportuaires et aéronautiques ;
- 2UE les activités commerciales, de services, d'industrie et d'artisanat

- 1AU le développement urbain mixte ;
- 2AU les activités aéronautiques ;
- 3AU les activités aéronautiques ;
- 4AU le traitement paysager de la RD 902 ;
- A les activités agricoles ;
- N les espaces naturels.

Un règlement précis est affecté à chacune de ces zones afin de cadrer l'évolution urbaine.

L'enquête publique en cours est la 19° évolution en 25 ans. Un simple calcul nous permet de constater qu'une révision ou modification de PLU a lieu à Blagnac tous les quinze mois en moyenne.

L'élaboration du projet de 3° modification de la 2° révision du PLU de Blagnac, a été réalisée par la communauté urbaine du Grand Toulouse. Cette modification n'a fait l'objet, à ma connaissance, d'aucune information de la population sous la forme soit d'une réunion de publique soit d'une note.

1 – 2. Description du projet.

L'objet de l'enquête est de soumettre à l'appréciation du public le projet de 3° modification de la 2° révision du PLU de Blagnac proposé par le Gand Toulouse le 7 juillet 2010. Ce projet se décompose en 7 objectifs qui n'ont pas le même impact et que nous classerons en trois catégories :

Premiere catégorie, les deux objectifs essentiels et principaux : Permettre les actions de renouvellement urbain de deux ensembles de logements aidés (les résidences "Les Saules" Chemin d'Aussonne et "Dunum" Place de Verdun) ;

Deuxième catégorie, les trois objectifs d'adaptation :

- Faire évoluer un secteur situé autour de la ligne E du tramway ;
- Faire évoluer la ZAC Andromède ;
- Adapter l'orientation d'aménagement du site de Pinot ;

Troisième catégorie, les trois objectifs d'actualisation du règlement du PLU :

- mettre à jour le règlement écrit afin de mieux l'adapter aux évolutions ;
- mettre à jour les annexes ;
- procéder à des corrections d'erreurs matérielles dans le règlement écrit.

1–2–1. **La première catégorie à deux objectifs essentiels et principaux.** Ils concernent deux opérations de construction / démolition / construction de deux ensembles de logements aidés très vétustes et obsolètes "Les Saules" (196 logements locatifs répartis en 6 bâtiments sur 2,8 ha) et "Dunun" (48 logements répartis en 2 bâtiments complétés par 32 garages sur 0,42 ha) situés respectivement Chemin d'Aussonne dans le quartier des Barradels et Place de Verdun. *Les dossiers proposés soulignent une* ***démarche originale*** *dans ces quartiers qui étale dans le temps d'abord la construction de nouveaux logements ensuite le relogement de familles dans ces logement neufs suivie par la démolition de la résidence qu'ils occupaient, la reconstruction d'une nouvelle résidence sur ce dernier emplacement et ainsi de suite. Elle a le souci de maintenir aux "Saules" et à "Dunun" les familles présentes initialement sur leurs sites de vie en leur offrant un logement neuf à condition qu'elles acceptent un déplacement de quelques dizaines de mètres. Ce souci de rénovation d'un quartier en prenant en compte le*

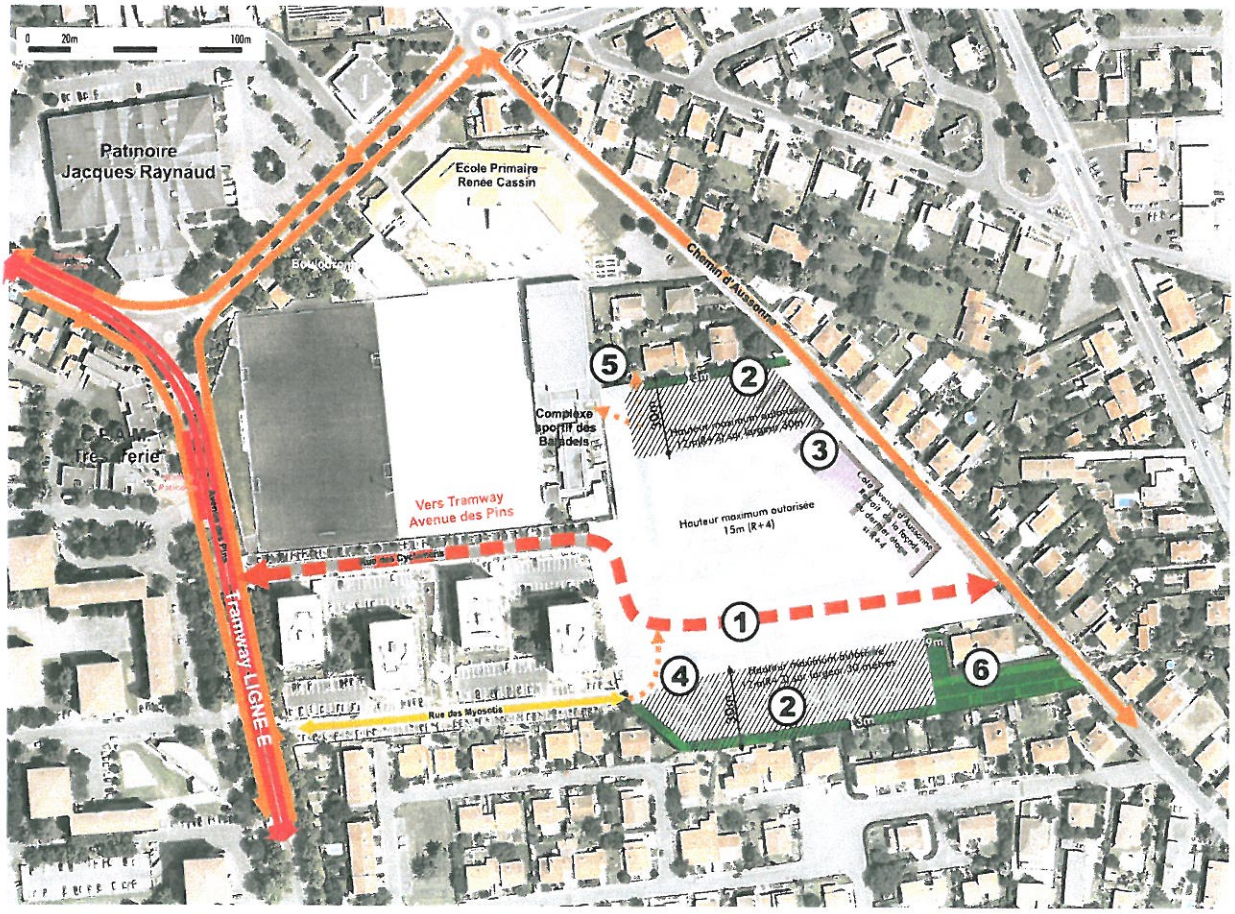
suivi social des familles par leur maintien dans leur environnement citadin est à remarquer et est très louable.

Comme le déroulement de cette procédure demande tout d'abord la construction d'une première résidence hors des zones occupées actuellement par les immeubles il apparaît évident que les projets retenus auront un impact sur l'environnement des deux quartiers et donc sur les maisons individuelles voisines. Dans ce cadre particulier, une information des habitants de ces quartier sur le détail des projets existants dont la réalisation semble arrêtée (voir annexe 16), m'aurait paru saine. Cependant ils ne constituent pas l'objet de l'enquête publique.

Comme le souligne le dossier les opérations de construction/démolition/construction dans ces deux quartiers se feront dans le cadre des dispositions règlementaires qui sont définies dans le PLU existant, c'est-à-dire celles de la zone UAc pour "les Saules" et UB pour "Dunun".

Cependant la procédure particulière retenue de construction/démolition/construction nécessite de définir, selon le Grand Toulouse :
- sur le document graphique deux périmètres de projet "Les Saules" et "Dunun" soumis à des prescriptions architecturales et urbaines particulières
- deux nouvelles orientations d'aménagement
- des règles d'urbanisme spécifiques pour ces zones en UAc pour "Les Saules" et en UB pour "Dunun".

Le plan ci-dessous définit le périmètre du projet « Les Saules » et les orientations de ses aménagements (notées 1, 2, 3, 4, 5, 6) qui sont résumées dans l'encadré qui l'accompagne.



Principes à appliquer dans le programme du projet :

1 Relier l'avenue des Pins (station de tramway/patinoire) au chemin d'Aussonne en permettant la desserte interne du site de projet (transports VP, piétons et cycles) en créant une voie structurante

2 Traiter le lien avec les quartiers résidentiels limitrophes (jardins, façades arrière des logements...) :
- en prévoyant notamment un aménagement vert paysager d'une largeur minimum de 3 mètres non constructible
- ainsi qu'en limitant la hauteur maximale des constructions à 12 mètres (R+3), dans une bande d'une largeur de 30 mètres calculée à partir des limites nord et sud constitutives du périmètre du secteur soumis à prescriptions particulières

3 Créer une façade urbaine sur le chemin d'Aussonne et les quartiers résidentiels avec pour les bâtiments en R+4 un retrait du dernier étage de la façade coté Chemin d'Aussonne

4 Relier la rue des Myosotis au maillage du quartier

5 Assurer la desserte du complexe sportif des Baradels et d'une maison individuelle

6 Conserver l'espace entre la maison isolée et le lotissement au sud inconstructible sur la longueur de la maison isolée (parcelle BM 50), en prévoyant un aménagement paysager qui permettra éventuellement le passage d'un accès (desserte de la maison à notamment assurer), d'un cheminement piétons/cycles, voire la réalisation de stationnement paysager non couvert.

Autres principes d'ordre plus générique :

7 Conserver la capacité de stationnements sur le site de projet (en distinguant stationnement résidentiel -environ 200 places nécessaires- et stationnement lié au complexe sportif (environ 15 places VL et un emplacement pour du stationnement vélo)

8 Mettre en place un paysagement de qualité sur le site.
Conserver un maximum d'arbres de qualité sur les espaces plantés, **en particulier l'alignement d'arbres situé Chemin d'Aussonne.**

9 Réfléchir à l'opportunité d'intégrer une aire de jeux pour enfants sur le site et si possible de maintenir un terrain de boules

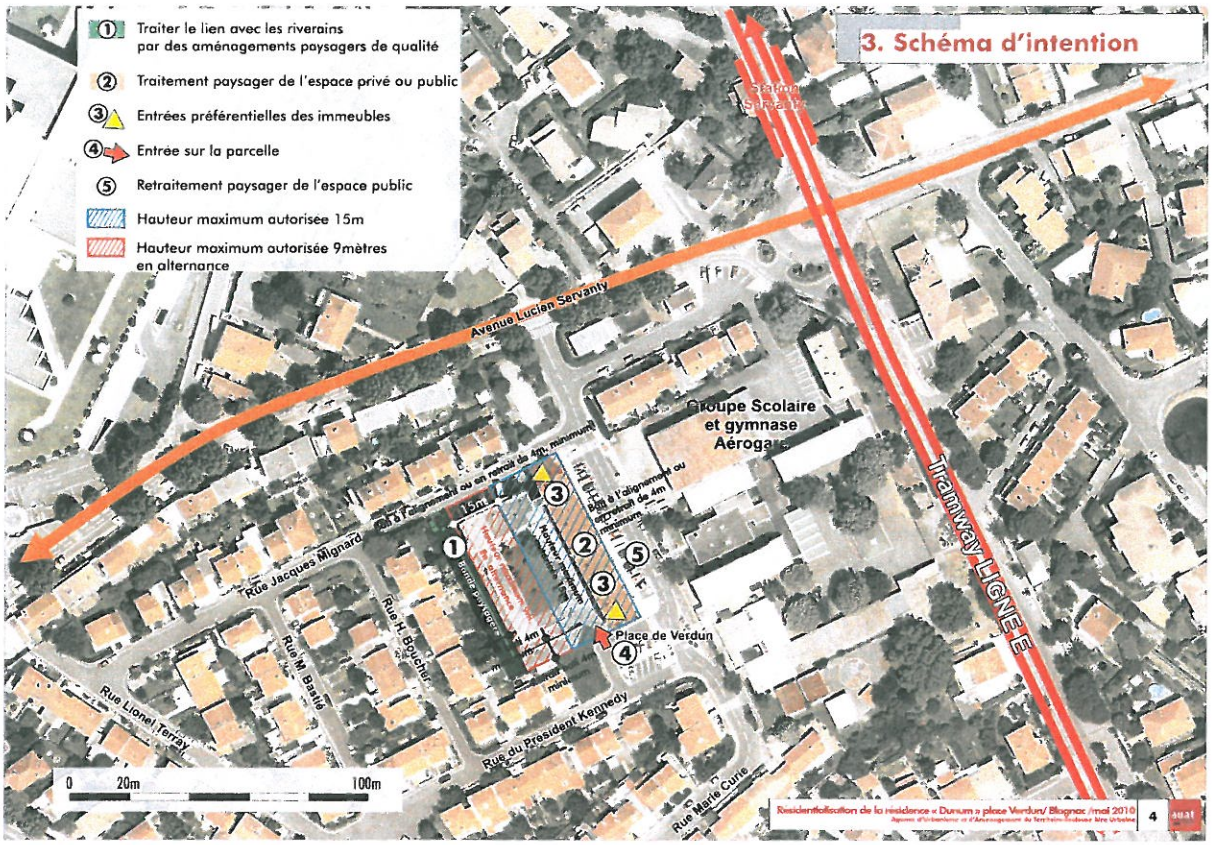
10 Conserver les activités en place : l'activité des locaux associatifs est à maintenir

11 Ouvrir le site sur l'espace public et éviter la fermeture des résidences (Blagnac, Ville ouverte)

12 Considérer les réseaux (assainissement, eaux pluviales, éclairage, eau potable...) et apprécier les impacts sur le projet futur.

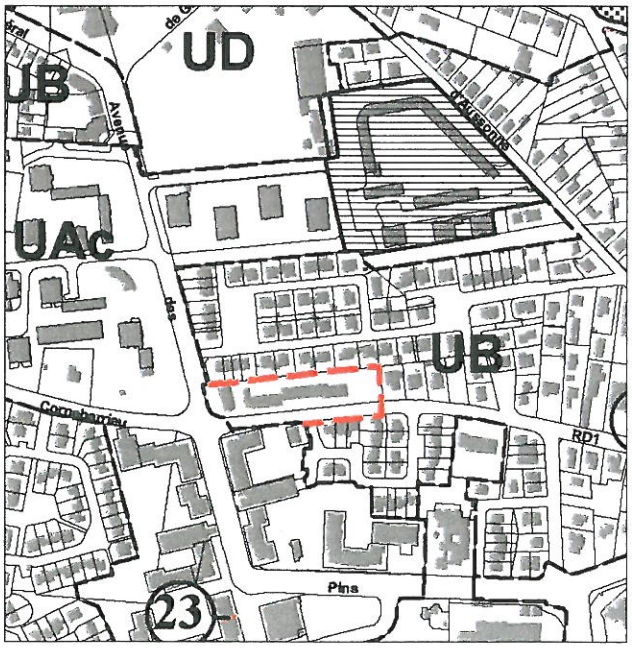
Le plan ci-dessous définit le périmètre du projet « Dunun » et sur son insert ses orientations d'aménagement.

Les orientations d'aménagement des deux résidences sont intégrées dans le règlement (voir suite).

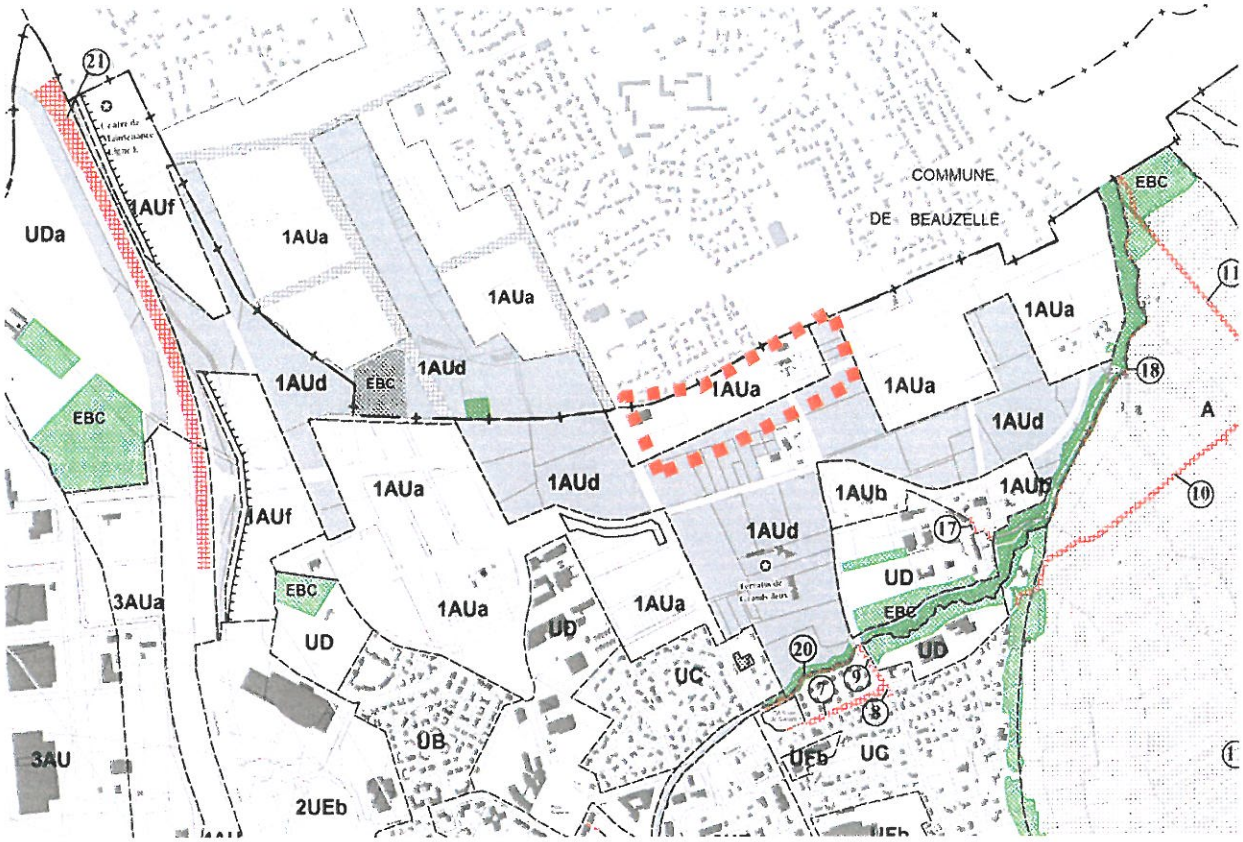


1–2–2. **La deuxième catégorie concerne trois adaptations :**

- a) Pour faire évoluer un secteur de 0,6 ha situé autour de la ligne E du tramway afin d'anticiper l'évolution d'un quartier proche de la ligne E du tramway et permettre le renouvellement urbain en accord avec le PADD. La modification concerne le règlement graphique en proposant de transformer la zone UB dans laquelle se trouve un programme de logements vétustes et actuellement inoccupés en zone UAc afin de permettre une densification par réalisation d'un habitat collectif à R +3.



- b) Pour réussir l'aménagement de la ZAC Andromède, toujours classée en zone 1AUa, modifier le règlement écrit afin de permettre la construction d'une école et d'un gymnase sur l'îlot 23 encadré en rouge ci-dessous (corriger une erreur matérielle à l'article 10 concernant la marge de recul de 35 m et permettre en zone 1AUa une hauteur maximale de construction plus importante pour les équipements publics ou collectifs)..



- c) pour adapter l'orientation d'aménagement du site de Pinot prévue au PLU en raison de l'abandon des projets de centre de convention et du centre d'affaires. La nouvelle orientation et le règlement écrit suppriment le centre de convention et le centre d'affaires.

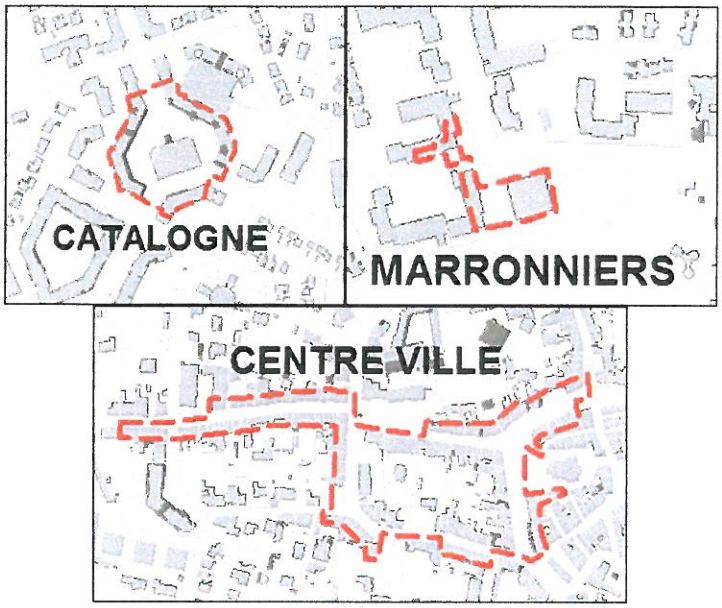


1–2–3. **La troisième catégorie actualise le règlement du PLU :**

- a) en mettant à jour le règlement écrit en y intégrant d'une part les modifications nécessaire à la réalisation des projets « Les Saules » et « Dunun » ci-dessus inventoriés et de l'autre en l'adaptant à la réalité des projets présentés depuis plusieurs années à la commune.

- b) en mettant à jour les annexes suivant des mesures qui s'inscrivent bien dans la 3° orientation du PADD avec deux actions :

- la définition des trois sites de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ci-dessous sur lesquels la commune pourra exercer le droit de préemption sur les fonds artisanaux et les fonds et baux commerciaux.



- l'intégration du plan de prévention du risque dit de sécheresse.
- la suppression du périmètre de la ZAC du Grand Noble car le programme est achevé.

- c) en procédant à des corrections d'erreurs matérielles dans le règlement écrit comme les mises en page, les fautes d'orthographe et les erreurs de numérotation d'alinéas.

Comme il est impossible de consigner dans ce rapport ces nombreuses modifications nous invitons le lecteur à consulter le règlement écrit sur lequel les modifications sont mises en évidence en caractères de couleur bleue.

1 – 3. Impacts.

Conformément à l'article R 123-2 du Code de l'Urbanisme la ville de Blagnac *"évalue les incidences des modifications du PLU proposées sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur".*

Elle fait remarquer que la modification du PLU proposée :
- engendre une très faible évolution du zonage qui ne porte que sur 0,6 ha. La zone UB diminue de 0.6 ha et passe de 172, 5 ha à 171,9 ha et la zone UA augmente de cette valeur et passe de 120,8 ha à 121,4 ha.

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU, s'inscrit dans le PADD de la commune, ne réduit pas les espaces boisés classés ni les zones Agricoles et Naturelles.
- n'affecte pas une protection édictée par des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Elle n'introduit pas de graves risques de nuisances.

Les seuls impacts négatifs prévisibles concernent donc :
- le déplacement des habitants des résidences « Les Saules » et « Dunun » de quelques dizaines de mètres;
- une modification de la configuration du voisinage des villas qui bordent ces résidences et les dix logements vétustes-inoccupés situés à l'angle de l'avenue de Cornebarrieu et de l'allée des Pins. **Pour juger de cet impact il aurait été convenable d'intégrer dans la présentation du dossier au public une planche comparant la situation actuelle (position des immeubles, hauteur ...) à celui de l'orientation d'aménagement proposée.**

Les impacts positifs sont de :
- réaménager deux quartiers fortement dégradés et de proposer à leurs habitants un nouveau logement de qualité ;
- maintenir la mixité urbaine de la population et des logements ;
- permettre une densification proche de la ligne du tramway ;
- maintenir des petits commerces en centre ville ;
- favoriser l'installation d'équipements collectifs ;
- clarifier le règlement écrit en y intégrant aussi une dimension écologique.

En résumé ce projet multiforme présente peu d'impacts négatifs.

1 – 4. Compatibilité avec les documents d'urbanisme.

En accord avec l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme, après l'élaboration d'un PADD, cette modification de PLU propose bien le maintien d'un équilibre social dans l'habitat, améliore les transports, débloque la réalisation d'équipements et de services collectifs, favorise le développement économique de proximité, aménage mieux l'espace, prend en compte les préoccupations environnementales. Il préserve les espaces destinés aux activités Agricoles et Naturelles. Le PLU s'inscrit bien dans les dispositions des articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme. Il délimite de nouvelles zones et fixe, pour certaines, des règles spécifiques.

Les deux actions de renouvellement urbain s'inscrivent dans la 2° orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la ville de Blagnac ***"Pour une ville forte de sa diversité, conviviale et accueillante"*** *qui vise à accueillir dans les meilleures conditions une population diversifiée grâce à :*

- *des opérations d'aménagement permettant l'accueil de toutes les catégories socio professionnelles,*
- *la diversité des types de logement,*
- *la recherche d'une répartition équilibrée du logement social,*
- *l'équilibre entre le locatif social, l'accession sociale et l'accession libre.*

L'action permettant la transformation de zonage d'un secteur s'inscrit aussi dans la 2° orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la ville de Blagnac ***"Pour une ville forte de sa diversité, conviviale et accueillante"*** *: anticiper l'évolution des quartiers proches la nouvelle ligne de tramway (ligne E) et permettre leur renouvellement urbain ».*

L'action de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité s'inscrit bien dans la 3° orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la ville de Blagnac ***"Pour une ville dynamique – conforter le dynamisme économique" :*** *de soutenir et d'accompagner le dynamisme commercial du centre et des centralités existantes ou émergentes et de développer le commerce de proximité dans les quartiers ».*

Cette modification de PLU s'affirme aussi compatible avec les documents de planification supérieurs : Il est compatible avec le SDAGE concernant l'alimentation en eau potable, l'assainissement et le traitement des eaux usées puisqu'il ne modifie rien ; son règlement intègre dans ses annexes le Plan de Prévention du Risque Naturel sécheresse approuvé par le préfet le 22 décembre 2008.

En résumé ce PLU est en accord avec l'article R 123-2 du Code de l'Urbanisme. Il se veut cohérent avec les dispositions générales consignées dans les articles L 121-1 et 126-1 du Code de l'Urbanisme et L 212-1 du Code de l'Environnement. **Ses mesures répondent bien à la loi SRU dont un des objectifs vise "d'une part à l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, et d'autre part la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable".**

Il respecte les articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme qui préconisent une gestion économe des sols et une limitation de l'utilisation de l'espace.

2) Organisation et déroulement de l'enquête.

2 – 1. Généralités.

Cette modification de PLU a été établie par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Avant l'enquête publique il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'information ni de concertation avec les habitants susceptibles d'être concernés. Le Grand Toulouse n'a pas adressé individuellement l'avis d'ouverture de l'enquête publique aux foyers de la commune situés à proximité des modifications proposées.

Le dossier tenu à la disposition du public est complet.

Cette enquête a été lancée et s'est déroulée effectivement dans le strict respect de la législation en vigueur. Le dossier soumis à l'enquête est élaboré par le Grand Toulouse (1 place de la Légion d'honneur B.P. 35821 31505 Toulouse Cedex 5) avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine. Il comprend :
- un premier sous dossier présentant la procédure ;
- un deuxième sous dossier présentant les avis de publication et d'affichage et l'arrêté du Grand Toulouse prescrivant l'ouverture de l'enquête publique de 3° modification du PLU de la commune de Blagnac reçu au contrôle de légalité le 8 juillet 2010 (annexe 1) ;
- un troisième sous dossier réunissant les documents relatifs aux orientations d'aménagement. Il comporte :
  - la notice explicative du projet global de 3° modification du PLU de Blagnac ;
  - l'orientation d'aménagement de la résidence « Les Saules » ;
  - l'orientation d'aménagement de la résidence « Dunun » ;
  - l'orientation d'aménagement du site de « Pinot » ;

- un quatrième dossier intitulé Règlement réunissant :
  - Le nouveau règlement d'urbanisme proposé ;
  - Un premier document graphique à l'échelle 1/5 000 ème délimitant les zonages ;
  - Un deuxième document graphique à l'échelle 1/2 000 ème plus détaillé ;

.

Les services municipaux de l'urbanisme de Blagnac ont tenu à la disposition du public dans son hall d'accueil une première copie de ce dossier accompagné du registre d'enquête publique paraphé par le commissaire enquêteur le jour de l'ouverture de l'enquête.

Une deuxième copie de ce dossier complété par un deuxième registre d'enquête a aussi été tenue à la disposition du public au siège du Grand Toulouse.

Suite à un échange les services municipaux de l'urbanisme de la commune de Blagnac ont mis à la disposition du commissaire enquêteur un local pour recevoir en toute liberté et discrétion le public.

2 – 2. Durée et publicités.

L'arrêté du Grand Toulouse prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la 3° modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac reçu à la préfecture de la Haute Garonne le 8 juillet 2010 a été affiché 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée sur la porte d'entrée du service de l'Urbanisme de la commune de Blagnac (annexe 1). L'avis au public a été affiché sur la même porte et à la même date et maintenu lui aussi pendant toute la durée de l'enquête (annexe 3). Ils ont aussi été apposés sur un panneau d'affichage dédié Place de Verdun et Chemin d'Aussonne le 15/08/2010 et maintenus eux aussi pendant toute la durée de l'enquête (photos annexe 4)

L'annonce d'ouverture de l'enquête a été publiée dans les journaux « La Gazette du Midi du 16 au 22 août 2010» et « La Dépêche du Midi du 16 août 2010 » (annexes 5 et 6).

La deuxième publication a eu lieu respectivement dans les mêmes journaux du 6 au 12 septembre 2010 et du 6 septembre 2010 (annexes 7 et 8).

La durée de l'enquête a été de 34 jours consécutifs du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2019 inclus.

Les services de la communauté urbaine du Grand Toulouse nous ont fait parvenir le 15 octobre :

- le certificat d'affichage de l'arrêté de mise en enquête publique précisant une période qui s'étend du 27/07 au 6/10 (annexe 9).
- le certificat d'affichage et de publication. Ce document précise aussi une publication sur le site internet du Grand Toulouse, rubrique PLU, du 23/08 au 6/10 (annexe 10).

2 – 3. Permanences du commissaire enquêteur.

J'ai paraphé les deux registres d'enquête publique la veille du début d'enquête, soit le 1/09, au siège du Grand Toulouse, le premier est destiné à la Mairie de Blagnac et le deuxième au siège du Grand Toulouse. Une copie papier du dossier m'a été remise ce jour là. Après l'avoir étudiée je me suis rendu le 6/09 au service d'urbanisme de la Mairie de Blagnac afin de me faire préciser certains éléments du dossier qui m'apparaissaient non explicites et cela avant la première permanence. Madame Camille Pons, responsable de ce service, a éclairci les points qui m'apparaissaient incompréhensibles puis elle m'a ensuite fait visiter la ville et les zones

faisant l'objet de cette 3° modification du PLU. Nous avons vérifié ensemble les affichages au public. Ressentant qu'il y avait forcément sous les orientations d'aménagement des « Saules » et de « Dunun » des projets immobiliers plus précis, j'ai demandé à Madame Pons de les connaître afin de pouvoir, le cas échéant, rassurer le public. Après autorisation du responsable du service, Madame Pons m'a remis quelques éléments le 10/09 à 15 h, avec interdiction formelle de ce dernier d'en permettre toute photocopie.

Après cette phase préparatoire je me suis tenu à la disposition du public à la Mairie de Blagnac pendant trois jours de la semaine qui sont différents un vendredi, un mercredi, un lundi et à des horaires différents. Ces jours ont été le vendredi 10 septembre de 15 à 18 h, le mercredi 29 septembre de 16 à 19 h, le lundi 4 octobre de 9 à 12 h suivi d'une discussion avec Madame Pons. Ces dates ont été judicieusement choisies pour permettre aux citoyens de la commune d'intervenir.

Le Grand Toulouse m'a transmis le dossier après signature du seul registre d'enquête qui a été actif, celui déposé à Blagnac. Cette signature, par l'adjoint délégué à l'urbanisme de la Mairie de Blagnac, Maurice Bidouilh, signifiait la fin de la consultation des citoyens.

3) Examen des observations recueillies.

Il n'y a eu aucune visite du public au siège du Grand Toulouse.

Concernant Blagnac j'ai eu 10 visites au cours de mes trois permanences, j'ai reçu 4 courriers dont l'origine et la date de remise sont notées sur le registre d'enquête et une pétition. Ces courriers et cette pétition, sont agrafés au registre d'enquête. Seulement trois observations sont consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Blagnac.

De plus :

- Monsieur Cremazy me remet un dossier de quatre pages le 29/09 ;
- A ma grande surprise Madame et Monsieur Le Goff me remettent le projet précis et arrêté de réhabilitation des « Saules » distribué selon eux au conseil de quartier du Grand Noble ;
- Monsieur Isus André m'adressent un courrier à mon domicile le 6 octobre donc hors enquête publique.

Nous regroupons ci dessous les observations du public suivant les trois catégories déjà définies :

3-1. Premiere catégorie, les deux objectifs essentiels et principaux *: Permettre les actions de renouvellement urbain de deux ensembles de logements aidés (les résidences "Les Saules" Chemin d'Aussonne et "Dunum" Place de Verdun) ;*

a) Concernant « Les Saules » :

Madame et Monsieur Mellet 38 Chemin d'Aussonne ne sont pas d'accord pour que la zone 3 définie dans l'orientation d'aménagement des « Saules » soit rapprochée du chemin d'Aussonne. Ils souhaitent que la distance actuelle entre ce chemin et l'immeuble soit conservée.

Monsieur Pestou Cédric 163 bis Route de Grenade observe que *« le projet de reconstruction des bâtiments existants ne tient pas compte des expériences du passé en terme de « cité ». L'orientation d'aménagement propose une densité identique de logements, densité à l'origine des problèmes des cités. La reconstruction quasi à l'identique, en cube à étage R + 4, n'apporte selon lui aucune amélioration de qualité de vie ni de style à la commune, surtout dans un environnement pavillonnaire ».* Il aurait préféré une réalisation différente du logement

social, sachant que tous les occupants des immeubles n'ont plus besoin d'appartements aussi grands. *« C'est une mauvaise intégration dans le site du quartier, juste une cité plus récente... ».*

Madame Crenn Le Goff et Monsieur Le Goff 42 Chemin d'Aussonne signalent dans un courrier *« qu'en tant qu'habitant du Chemin d'Aussonne, dont tous les dossiers font mention, à de nombreuses reprises, nous n'avons été conviés à aucune réunion d'information. Or nous sommes concernés au premier chef ».* Ils listent ensuite les problèmes crées par la construction d'immeubles en R +4 plus rapprochés de ce chemin :

- *« perte de confort visuel...*
- *perte de lumière...*
- *perte de jouissance de leur domaine privé (vue plongeante ...)...*
- *perte de valeur immobilière... »*

Ils s'interrogent sur les raisons qui ont limité la hauteur des immeubles à R + 3 en limite nord. Ils mentionnent :

- *« une diminution importante des voies d'accès ... »*
- un problème de sécurité lié au prolongement quasi rectiligne de la rue des Cyclamens à travers la cité...
- une surconcentration des habitants qui devrait amplifier l'insécurité qui domine déjà dans ce quartier.

Ils questionnent *« Y a-t-il eu d'autres projets proposés ? »*

Monsieur le Goff a demandé une copie de certaines pages du projet de 3° modification du PLU concernant le règlement écrit (pages 9-10-11-12-13), la notice explicative (pages 10-11-12-13), l'orientation d'aménagement des Saules (pages 3-4-5). Elles lui ont été remises le 4/10.

Madame et Monsieur Leboucher 44 Chemin d'Aussonne *« constatent de très importantes modifications d'implantation par rapport à la situation actuelle ».* Ils précisent que *« les immeubles actuellement en place ont été construits bien après les maisons situées en face comme celle dont ils sont propriétaires actuellement ».* Ils indiquent que *« lors de la réalisation du complexe « Les Saules » les règles de mitoyenneté ont été discutées avec les habitants des maisons situées en face, comme la leur, et pour des raisons de respect du voisinage (éviter des vues plongeantes, diminution de l'ensoleillement...), les immeubles ont été construits en retrait de la rue. Ils sont fort étonnés que cette démarche, d'information et de discussion, n'ait pas été renouvelée pour cette réhabilitation et ils demandent que pour les mêmes raisons l'alignement existant soit respecté, en gardant la végétation actuelle sur la voie publique (rangée d'arbres) ». « Ils souhaitent que la sécurité aux abords de leur maison soit bien mise en place et aimeraient être invités aux réunions d'information sur l'avancée de ce projet ».*

Une pétition signée par 17 résidents, réunissant tous les propriétaires de maisons individuelles bordant le chemin d'Aussonne :

- constate elle aussi de très importantes modifications d'implantation par rapport à la situation actuelle ;
- confirme en son temps leur intervention pour que les immeubles actuellement en place soient construits en retrait de la rue ;
- demande que les nouveaux immeubles soient édifiés dans le même alignement qu'actuellement ;
- regrette que les immeubles actuels soient démolis après seulement quelques années de vie.

b) Concernant « Dunun » :

Monsieur Isus André, propriétaire de la maison N°6 rue Jacques Mignard est gêné par les voitures et les camions qui stationnent sur la zone du lotissement faces à sa villa (zone verte abandonnée). Il souhaite qu'il n'y ait pas de parking rue Jacques Mignard, à l'exception de voitures et que les ordures soient stockées dans un local fermé. Il approuverait tout projet qui prévoirait un parking en sous sol de capacité suffisante pour accueillir tous les véhicules des résidents.

Madame et Monsieur Michel 4 rue Kennedy souhaitent que *« la bande paysagère prévue le long de la limite ouest (rue Hélène Boucher) se retourne le long des propriétés de la rue Kennedy ». Ils redemandent a être informés de l'évolution et du suivi de l'étude en ce qui concerne les propriétés de la rue Kennedy ».*

Madame Guimpier 8 rue Kennedy est *« opposée à la construction au dessus des garages impliquant des vis-à-vis pour les habitants de la rue Kennedy. Elle demande à être informée de l'évolution des travaux côté rue Kennedy ».*

c) Réponse globale : Cette partie de l'enquête publique lancée par la collectivité ne porte que sur des orientations d'aménagement** des résidences « Les Saules » et « Dunun ». **Elle propose seulement des modifications du PLU destinées à encadrer ces deux opérations de renouvellement urbain particulières qui demandent de construire pour reloger des habitants sur place avant de démolir etc...** Pour cela elle positionne dans l'espace occupé par ces résidences des rectangles affectés soit à des possibilités d'implantation d'immeubles dont la hauteur maximum autorisée est précisée, soit à des bandes paysagère et soit à des créations de voies de communications. Elle énonce aussi des principes et des règles spécifiques à appliquer dans les futurs programmes de construction/démolition/construction de ces ensembles résidentiels. **En toute logique cette 3° modification du PLU devrait ouvrir l'émergence de plusieurs projets concurrents soumis à l'obligation de respecter les règles de ce nouveau PLU. Ces projets devraient être ouverts à la concertation avec les riverains avant le dépôt des demandes de permis de construire.

On ne peut que regretter la grande maladresse du bailleur public consistant à diffuser partiellement un projet de réhabilitation avant l'approbation de cette 3° modification du PLU. Ce projet ne devrait pas être définitif car la collectivité ne l'a pas approuvé. Il doit être considéré comme une démonstration de faisabilité. La demande de permis de construire n'est pas déposée à ce jour. Pendant les phases d'élaboration du dossier de demande du permis de construire puis de son instruction qui suivront, les riverains devraient pouvoir intervenir auprès de la Mairie de Blagnac et du bailleur afin que les futurs projets consièrent leurs souhaits.

3-2. Deuxième catégorie, les trois objectifs d'adaptation :

- *Faire évoluer un secteur situé autour de la ligne E du tramway ;*
- *Faire évoluer la ZAC Andromède ;*
- *Adapter l'orientation d'aménagement du site de Pinot ;*

Pas d'observation.

3-3. Troisième catégorie, les trois objectifs d'actualisation du règlement du PLU :

- *mettre à jour le règlement écrit afin de mieux l'adapter aux évolutions ;*
- *mettre à jour les annexes ;*

- procéder à des corrections d'erreurs matérielles dans le règlement écrit.

Pas d'observation.

3-4. Autres interventions :

Monsieur Cremazy 86 rue Borde Basse Blagnac signale qu'à la deuxième révision du PLU de 2005 ses terrains étaient classés en zone UB et viabilisés (eau, égout…). En 2006 et sur cette base il a décidé de faire don des parcelles BW 614, 615, 616, 617, 619, 620, 621, 622, 609, 610, 611, 612 constructibles à ses deux petits enfants de 16 et 13 ans. Courant juin 2010 il découvre par hasard que la deuxième modification du PLU de mars 2009 a classé ces parcelles en 2UEa et ne deviennent donc plus constructibles à usage d'habitation. Ce nouveau zonage n'étant pas délimité naturellement par la rue et surprenant il demande que ces parcelles soient classées en UEa.

Réponse du commissaire enquêteur : La demande de Monsieur Cremazy semble à première vue logique. Comme une telle modification de zonage ne fait pas l'objet de cette enquête publique elle ne peut pas être considérée. Je conseille à Monsieur Cremazy de renouveler la démarche qu'il vient de faire dans le cadre de cette enquête auprès des services d'urbanisme du Grand Toulouse pour que sa demande soit intégrée dans une prochaine modification du PLU.

Par lettre datée du 6/10, donc hors enquête, Monsieur Isus André 6 rue Jacques Mignard confirme par écrit ses remarques orales déjà reportées ci-dessus.

3-5. Avis des organismes publics :

J'ai aussi consulté les avis des organismes publics qui m'ont été fournis.

- La chambre d'Agriculture de la Haute Garonne dans sa lettre du 9/08 donne un avis favorable car le projet ne modifie pas les surfaces agricoles (annexe 11) ;
- La ville de Colomiers dans sa réponse du 23/08 n'a pas d'observation à formuler (annexe 12) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Haute Garonne dans sa lettre du 12/08 suggère le regroupement dans la mise à jour des annexes du règlement écrit le droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux et commerciaux, la prévention des risques « sècheresse » et la suppression de la ZAC du Grand Noble. Elle demande aussi de préciser les prescriptions urbaines et architecturales particulières des secteurs résidentiels « des Saules » et de « Dunun » dans le règlement écrit et quelques corrections mineures (annexe13) ;
- La Région Midi Pyrénées dans sa réponse du 16/08 n'a pas d'observation à formuler (annexe 14) ;
- Le Conseil Général de la Haute Garonne dans sa lettre du 17/08 observe que la réservation N°21 qui apparait toujours au plan de zonage et dans la liste des emplacements réservés pourrait être supprimée (annexe 15).

Tous ces avis ont été intégrés dans le dossier proposé en enquête publique.

4) Analyse du dossier et avis sur le projet.

Le rapport de présentation du projet de modification du PLU de la commune de Blagnac est synthétique, précis, bien illustré, agréable à lire. Les motivations notamment humaines qui

ont conduit à cette proposition de PLU, complétées par l'argumentation de Madame Pons m'ont apparu très louables. Ses compléments concernant le règlement d'urbanisme, le PADD et surtout les documents graphiques ont aidé efficacement le commissaire enquêteur et guidé les échanges avec le public. Il ne subsiste qu'une seule lacune qui aurait aidé les discussions : la comparaison entre la position et la hauteur actuelle des immeubles avec celles proposées dans les orientations d'aménagement des « Saules » et de « Dunun ».

De plus j'ai été très surpris de recevoir de la part des résidents du chemin d'Aussonne le projet complet de réhabilitation avec phasage dans le temps de l'ensemble immobilier « Les Saules » alors qu'il était non diffusable selon les services municipaux (annexe 16). **Le contenu de ce dossier précisant les entreprises retenues, le nombre et le type de logements donne l'impression d'un projet de réhabilitation arrêté qui a peut être dicté les orientations d'aménagement proposées dans le cadre de cette enquête. Si tel est le cas cette procédure est anormale. Qu'en est-il pour « Dunun » ?**

Le public a été normalement informé du déroulement de l'enquête publique. Il n'y a pas eu d'incidents au cours de l'enquête. Le public a pu s'exprimer en toute liberté. Le climat a toujours été serein, courtois.

Aucun des occupants des résidences « Les Saules » et « Dunun » n'est intervenu. On en déduit donc que le projet de construction/démolition/construction de leur résidence leur convient. On doit aussi remarquer l'absence d'intervention concernant les autres modifications proposées.

Il ne semble subsister que quelques problèmes au voisinage des résidences « Les Saules » et « Dunun » :

- un défaut de concertation notamment avec les riverains des résidences « les Saules » et « Dunun » lors de la phase d'élaboration du projet de 3° modification du PLU ;
- la crainte de tous les habitants du Chemin d'Aussonne de voir apparaître un immeuble plus proche de leur résidence et plus haut ;
- le souhait de résidents proches de « Dunun » de voir prolonger une bande paysagère et de ne pas voir apparaître de construction à la place des garages actuels partiellement enterrés ;
- le maintien de cités toujours aussi denses, insécurisées et créatrices de divers désordres dans Blagnac.

Je tiens particulièrement à témoigner de la mobilisation de 17 propriétaires de maisons individuelles bordant le chemin d'Aussonne qui demandent par pétition que les nouveaux immeubles soient édifiés dans le même alignement qu'actuellement et qui démontrent une translation des immeubles d'environ 10 mètres vers leurs pavillons (annexe 17).

5) Synthèse. Observations et suggestions.

Le conseil municipal de Blagnac a fait des choix cohérents.

Sa volonté est d'abord une action humanitaire originale qui consiste à maintenir dans leur cadre de vie une population occupant actuellement les logements sociaux des « Saules » et « Dunun ». Une ébauche préalable, réalisée par le bailleur social qui gère ces ensembles résidentiels, aurait permis d'étudier la faisabilité. Cette étude aurait validé le principe retenu de construction / démolition / construction... Il est cependant gênant de constater que le bailleur social a arrêté pendant ou avant l'enquête un projet. Son élaboration suit-elle ou précède-t'elle

les orientations d'aménagement soumises en enquête publique ? Ce projet a-t-il dicté les orientations ? Je n'ai pas les éléments pour répondre à ces interrogations.

Le principe de l'opération proposé construction/démolition/construction… semble convenir aux résidents.

Seuls subsistent des problèmes avec les occupants des maisons individuelles qui bordent ces ensembles immobiliers.

On doit constater que la diffusion, par le bailleur social, de son projet d'aménagement a fortement transformé l'objet de l'enquête perçu par le public. L'objet de l'enquête « orientations d'aménagement des Saules et Dunun » avec pour cela des règles et des prescriptions particulières à appliquer dans les programmes des projets est devenu aux yeux des riverains une demande de permis de construire sur un projet précis.

A ce stade cela n'est pas le cas. On peut observer que les règles et les prescriptions particulières à appliquer dans les programmes des projets **à définir** introduites dans les zones « Les Saules » et « Dunun » sont parfois plus restrictives que le règlement général.

Une concertation avec les riverains et une comparaison des règles dans l'élaboration de la modification aurait bien aidé à la compréhension du public. ***Nous suggérons qu'après l'approbation de la modification, l'élaboration des projets de construction / démolition / construction… des « Saules » et de « Dunun » fasse l'objet d'une large information et concertation qui n'oublie pas le voisinage.***

Les autres parties de la modification qui consistent à actualiser le PLU afin de l'accorder avec le PADD de la commune et de pouvoir réaliser ses divers projets collectifs n'ayant fait l'objet d'aucune intervention sont donc acceptées.

Département de la Haute Garonne

Conclusions du commissaire enquêteur

concernant l'enquête relative à la

3ème modification du plan Local d'Urbanisme

du

Grand Toulouse
Commune de Blagnac

Enquête publique réalisée **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus**
par
J.P.PEYRADE Commissaire Enquêteur

Conclusions

de J.P.PEYRADE Commissaire Enquêteur
sur la 3ème modification du plan Local d'Urbanisme du
Grand Toulouse Commune de Blagnac
Enquête publique réalisée du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Cette enquête vise à soumettre à l'appréciation du public le projet de 3° modification de la 2° révision du PLU de Blagnac proposé par le Gand Toulouse le 7 juillet 2010. Ce projet se décompose en 7 objectifs qui n'ont pas le même impact et que nous classerons en trois catégories :

Premiere catégorie, les deux objectifs essentiels et principaux : Permettre les actions de renouvellement urbain de deux ensembles de logements aidés (les résidences "Les Saules" Chemin d'Aussonne et "Dunum" Place de Verdun) ;

Deuxième catégorie, les trois objectifs d'adaptation :

- Faire évoluer un secteur situé autour de la ligne E du tramway ;
- Faire évoluer la ZAC Andromède ;
- Adapter l'orientation d'aménagement du site de Pinot ;

Troisième catégorie, les trois objectifs d'actualisation du règlement du PLU :

- mettre à jour le règlement écrit afin de mieux l'adapter aux évolutions ;
- mettre à jour les annexes ;
- procéder à des corrections d'erreurs matérielles dans le règlement écrit.

L'enquête publique semble révéler, de part l'absence de mobilisation, l'approbation générale par les citoyens des mesures proposées sur les trois catégories à l'exception de riverains des ensembles résidentiels « Les Saules » et « Dunun ». Cette opposition porte plutôt sur un projet d'aménagement de ces résidences, diffusé maladroitement, que sur l'objet même de l'enquête publique qui propose des orientations spécifiques d'aménagement de ces ensembles résidentiels. Pour cela la commune de Blagnac définit dans ces deux secteurs « Les Saules » et « Dunun » des prescriptions architecturales et urbaines particulières qu'elle propose d'intégrer dans le règlement graphique et écrit.

Considérant que cette 3° modification de la 2° révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blagnac :

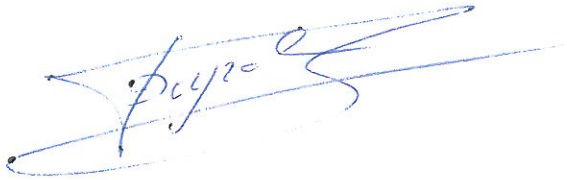
- respecte les règles d'urbanisme en cours ;
- reçoit un avis favorable des organismes associés ;
- est justifiée ;
- reçoit l'approbation quasi unanime de la population.

Considérant :

- qu'il devient urgent de reconstruire les ensembles résidentiels obsolètes, insalubres « Des Saules » et de « Dunun ;
- que la méthode retenue de construction/démolition/construction proposée accompagnée d'un relogement des familles sur les sites est socialement acceptable ;
- que les projets d'aménagement des « Saules » et de « Dunun » ne sont pas arrêtés et donc que les riverains mécontents peuvent encore les faire évoluer ;
- que l'enquête s'est déroulée pendant 34 jours consécutifs du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010, conformément aux prescriptions règlementaires de l'arrêté du Grand Toulouse en date du 7 juillet 2010 ;

J'émets **un avis favorable** à la 3ème modification de la 2° révision du plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse Commune de Blagnac.

Fait à Ramonville le 5 novembre 2010
J.P.PEYRADE Commissaire Enquêteur



Département de la Haute Garonne

Annexes

Relatifs à la

3ème modification du plan Local d'Urbanisme

du

Grand Toulouse
Commune de Blagnac

Constituant la troisième modification de la deuxième révision du PLU de la commune de Blagnac

Enquête publique réalisée **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus**
par
J.P.PEYRADE Commissaire Enquêteur

le Grand Toulouse
communauté urbaine

REÇU
le 08 JUIL. 2010
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
3ème Modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2005 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Blagnac, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 20 mars 2009,

VU la décision du Président du Tribunal Administratif du 01 Décembre 2009 désignant Monsieur Jean-Pierre PEYRADE en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 3ème Modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de Modification du PLU,

APRES avoir consulté Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une Modification du PLU afin de procéder à :
- des actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du tramway,
- la modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,
- des modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections,
- l'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac pour une **durée de 34 jours consécutifs à compter du jeudi 02 septembre 2010 jusqu'au mardi 5 octobre 2010 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier relatif à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Blagnac pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Blagnac, Hôtel de Ville, place Jean-Louis Puig/passage Charles Toulouse 31700 Blagnac cedex, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 h30 à 18h00,

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 6 rue rené Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Blagnac.
Le public pourra obtenir des informations sur le projet de Modification du PLU auprès des services du Grand Toulouse au 05.81.91.72.18 et des services de la commune de Blagnac au 05.61.71.73.58

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Blagnac, Hôtel de Ville, place Jean-Louis Puig/Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac aux jours et heures suivants :

* **Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00**
* **Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00**
* **Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00**

ARTICLE 5

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Blagnac, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par le Maire de la Commune, celui déposé au Grand Toulouse, sera clos et signé par le Président du Grand Toulouse qui les remettra au Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Grand Toulouse dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne et à Monsieur le Maire de Blagnac.

ARTICLE 7

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac.

ARTICLE 8

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se prononcera, par délibération, sur la Modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Blagnac.

Fait à Toulouse, le 07 JUIL. 2010

Le Vice-Président

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le : 08/07/2010
- Publié par affichage :
- ***au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le :*** 08/07/2010
- ***en mairie, le :***

- Notifié dans la Presse : La Depeche du Midi du 16 Août 2010
La Gazette du Midi du 16 Août 2010

Certifié exécutoire le :

Le Vice-Président

Daniel BENYAHIA

Annexe 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

01/12/2009

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E09000414 /31

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

VU enregistrée le 28/11/09, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté urbaine du Grand Toulouse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la 3ème modification du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de Blagnac ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

VU l'arrêté de délégation du 14 janvier 2009 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, professeur d'université, demeurant 17, avenue des Croisés, RAMONVILLE ST-AGNE (31520), est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et à Monsieur Jean-Pierre PEYRADE.

Fait à Toulouse, le 01/12/2009

Le magistrat délégué,

V. QUEMENER

Annexe 3

UNE ATTESTATION NE PEUT PAS ETRE ANNULEE. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Parution 8224

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du « Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac»

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac », est ouverte **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.**

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:

- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway,
- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,
- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections,
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de Blagnac (Place Jean-Louis Puig,/Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Blagnac: du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Blagnac:

☒ **Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00**
☒ **Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00**
☒ **Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 3ème Modification du PLU – Mairie de Blagnac – Place Jean-Louis Puig, 31 700 Blagnac cedex.
A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Blagnac.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac.

La Gazette du Midi

Cette annonce paraîtra le : 06/09/2010



Affichage Place de Verdun au 15/08/2010



Affichage Chemin d'Aussonne au 15/08/10

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

SNC BOULOGNE

Société en nom collectif
Au capital de 457 35 euros
Siège social 119 route d'Albi
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE
numéro 400 354 544

Faisant suite à la cession de parts consentie par Monsieur Boulogne Rémi a Madame Cortes Tania épouse Boulogne demeurant 40 route de Castelnau 31380 GARIDECH nouvelle associée dans la société, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit par décision des associés en date du 6 août 2010.

Associés en nom

Ancienne mention : Monsieur Boulogne deux cents dix parts, numérotées de 1 à 210

Monsieur Cortes, quatre vingt dix parts, numérotées de 211 à 300

Nouvelle mention Monsieur Boulogne deux cents parts numérotées de 1 à 200

Monsieur Cortes, quatre vingt dix parts, numérotées de 211 à 300

Madame Cortés Boulogne 10 parts, numérotées de 201 à 210

42672

SELARL MAIR BENDAYAN

Société d'Avocats
Siège social 8, rue Reyer
31200 TOULOUSE

ETABLISSEMENTS VIDAL

SAS au capital de 150.000 euros
porté à 300.000 euros
Siège social 132, rue Dominique
Clos 31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 305 365 231

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juillet 2010, a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 150.000 euros et divisé en 2.500 actions de 60 euros de nominal chacune, d'une somme de 150.000 euros pour le porter à 300.000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le poste "autres réserves"

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cents mille euros (300.000 euros).

42665

En date du 5 août 2010, l'AGE de la société LA PAGEZIE, SCI au capital de 1.000 € dont le siège social est à SARLAT LA CANEDA (24200) – La Pagézie – Route de Temniac immatriculée au RCS de BERGERAC sous le n°523 110 161 à décidé de transférer son siège social à FROUZINS (31270) – 10 Chemin des Mailheaux à compter du 5 août 2010 et de modifier sa dénomination sociale, à compter de la même date, qui devient : Les Jardins Toscans.

Mention en sera faite au RCS de TOULOUSE

42683 Pour Avis, La Gérance.

BRUNO & ASSOCIES

SOCIETE D' AVOCATS
14, Rue Bayard
TOULOUSE

Suivant PV AGM du 28.06.10 de la SAS RUECAB au capital de 50.000 E dont le siège social est à SAINT ALBAN (31) 2 rue du terroir - RCS TOULOUSE 324 621 903, M. Aimery FORZY a démissionné de ses fonctions de Président, M. Michel FITTON demeurant à AUSSONNE (31) 17 résidence du Lac a été nommé en remplacement pour une durée indéterminée.

42692 Pour avis.

GROUPEMENT IMMOBILIER AERONAUTIQUE G.I.A.

Société anonyme
à Conseil d'administration
Au capital de 800.357,34 euros
Siège social 19, avenue Léonard de Vinci - 31700 BLAGNAC
378 658 751 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal en date du 1er avril 2010, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de M. Giovanni de LAURENTIIS de ces fonctions d'administrateur, avec effet à compter du 3 mars 2010

Mention sera faite au RCS de Toulouse.

42686 Pour avis.

POURSUITE D'ACTIVITE

BRUNO & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Bayard
TOULOUSE

Suivant décision d'associé unique du 30.06.10 de la SAS ALESCO au capital de 90.000 € dont le siège est à COLOMIERS (31) 32, chemin de l'échut - RCS TOULOUSE 487 468 092, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

42666 Pour avis

BRUNO & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Bayard
TOULOUSE

Suivant décision d'associé unique du 30.06.10 de la SAS COLOMIERS MENUISERIES au capital de 150.000 E dont le siège est à COLOMIERS (31) Chemin de l'échut – RCS TOULOUSE 349 747 048, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

42667 Pour avis.

FARBOS IMMOBILISATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social 4150 route de Saint-Lys - Les Aujoulets 31600 SEYSSES
RCS TOULOUSE 518 494 687

Suivant décision en date du 30 juin 2010, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Par ailleurs, aux termes des mêmes décisions, l'associé unique a modifié la dénomination sociale de la société, à compter de cette même date, et a adopté «FARBOS IMMOBILIER» aux lieu et place de «FARBOS IMMOBILISATION» Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dénomination sociale : Ancienne mention : FARBOS IMMOBILISATION.

Nouvelle mention : FARBOS IMMOBILIER

Mention sera faite au RCS : TOULOUSE

42685 Pour avis.

INSERTIONS : DERNIER DELAI VENDREDI AVANT 12 H

DISSOLUTION DE SOCIETE
CLOTURE DE LIQUIDATION

CHAUSSURES MAZIERES

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 12.195,92 euros
Siège de la liquidation : 5 rue Alsace Lorraine - 31000 TOULOUSE
311 651 087 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2010, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE

Mention sera faite au RCS TOULOUSE

42636 Pour Avis

PAVILLON D'OC TRAITEUR

Société par actions simplifiée
au capital de 1.776.000 euros
Siège social 32 rue Raymond Grimaud Lieudit Ritouret Sud
Zac du Grand Noble
31700 BLAGNAC
RCS Toulouse 493 322 549

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 août 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société substituera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci

M. Jeandel, Mathieu, François, Marie demeurant à 110 Avenue Crampel, 31400 Toulouse est nommé liquidateur Le siège de la liquidation est fixé à Toulouse (31000), 61 Boulevard Lazare Carnot C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis et mention,
Le liquidateur

42637

IMAGINAIRE PUR

SARL au capital de 14.500 euros
siège social Résidence les Ormes 1, bât.A6, 31320 CASTANET TOLOSAN
RCS 452 324 320 (2004B678),

L'assemblée générale réunie le 30 juin 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain Meunier de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

42567 Pour Avis

UNIVERSAL PISCINES ET SPAS

SARL au capital de 30.000 €
23 Rte de Narbonne - 31320
AUZEVILE-TOLOSANE
R.C.S Toulouse 502 314 255

L'AGE du 10/09/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/02/2010, nommé en qualité de Liquidateur M. MICHEL Eric 8 rue du Fort - 31770 COLOMIERS, et fixé le siège de liquidation au 23 Rte de Narbonne - 31320 AUZEVILE-TOLOSANE .Mention RCS Toulouse.

42673

SARL TENDANCE CHIC

SARL au Capital de 5.000 Euros
Siège social 4 Place du Lioran
31770 COLOMIERS
RCS TOULOUSE : 499 646 354

Aux termes d'une délibération en date du 25 Juin 2010, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société TENDANCE CHIC à effet au 30 Juin 2010, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L237-1 à L 237-3 du Code du Commerce Elle a nommé, comme liquidateur, Madame SOLON Josiane épouse TESTIERE, ancien gérant et associée unique, demeurant au 12 Route de Leguevin 31490 BRAX et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur sus indiqué C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

Mme SOLON Josiane,
épouse TESTIERE
Le liquidateur

42648

LANDWELL & Associés

Société d'Avocats
179, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

PALACIOS FRANCE SARL

SARL en cours de liquidation
Au capital de 450.000 euros
Siège social et siège de la liquidation
Rue de la Découverte - Innoparc A - BP 37505 - 31675 LABEGE CEDEX
420 491 342 RCS TOULOUSE

L'assemblée générale des associés du 21 juin 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat le liquidateur Monsieur Pedro Dominguez Iribarren, demeurant Travesia Avenida de Madrid, n° 4 casa 14, 26007 LOGRONO , La RIOJA (Espagne) et constaté la clôture de la liquidation

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

42657 Pour avis, le Liquidateur

La société : SUD OUEST BATIMENT

Forme EURL
Au capital de 10,00 €
Siège social TOULOUSE (31200), 45, Impasse de la Glacière
RCS TOULOUSE 453.569.832

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, en date 30 juin 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2010, sa mise en liquidation amiable, et de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Abdelmajid ALLAGUI, demeurant à TOULOUSE (31200), 45 Impasse de la Glacière.

Le siège de liquidation est fixé à TOULOUSE (31200), 45, Impasse de la Glacière

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE (31000).

42674

La société : GOUTTIERE ALUMINIUM DESIGN

SARL Au capital de 5.000,00 €
Siège social PIEUSSE (11300)
1, chemin de Fourques
RCS TOULOUSE 512 714 833

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, en date 12 juillet 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 juillet 2010, sa mise en liquidation amiable, et de nommer en qualité de liquidateur M. Daniel LUVISUTTO, demeurant à SAINT GENIES BELLEVUE (31180), 50 rue principale.

Le siège de liquidation est fixé à PIEUSSE (11300), 1, chemin de Fourques

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE (31000).

42675

TRIBUNAL DE COMMERCE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SARL W.N – TOULOUSE

SARL SAF-SAF – TOULOUSE

SARL SUD FILM PRODUCTION – TOULOUSE

SARL PUBLIANCE – TOULOUSE

SARL SHOWGUN ET ASSOCIES – TOULOUSE

SARLU BOS MTB – TOULOUSE

SARL VIAMOBILITY – LABEGE

SARLU BAR DU PONT – TOULOUSE

SARL OPTIM'ELEC - CUGNAUX

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

SARL ART MADE DESIGN – TOULOUSE

SARL ECB – TOULOUSE

M. Charles AMSELLEM – TOULOUSE

M. Eric DEJEAN – L'UNION

SARL CALEOXA-CONSEILS – REVEL

SARL BOUKHANS – TOULOUSE

SARL BENTO.BOX – TOULOUSE

SARL L'ART NONYX – FLOURENS

SARL TAILLADETTES LOCATIONS – AUCAMVILLE

SARL AR'CIEL – CAMBERNARD

SARL LA BELLE OCCITANE – BONDIGOUX

SARL THERMI-BAT – VILLEMUR SUR TARN

M. Patrick MOREL – MERVILLE

SAS GROUPE L'USAGI - TOULOUSE

PLANS :

SARLU LE PLAISIR DANS L'ASSIETTE - COLOMIERS

SANCTIONS :

Mme Christiane MALO – LA SALVETAT SAINT-GILLES

M. Joao URBANO VIZEU – TOURNEFEUILLE

CLOTURES :

Mme Milouda BABAYA – TOULOUSE

SARL DECO GIFF- BERAT

SARLU CABLAGE ELECTRIQUE ROUX – BONDIGOUX

SARL LES EDITEURS ASSOCIES – TOULOUSE

SARL MOST'IMMO – TOULOUSE

SARLU G-COACHING – VACQUIERS

SARL ZINGUERIE SERVICES TOULOUSE – CUGNAUX

SARL ASTUCES HABITATION – TOULOUSE

SAS ASTRIDOM – TOULOUSE

SARL BELIM – TOULOUSE

SARLU SEVEN TEA – BEAUZELLE

SARL LE JAMES – VILLEMUR SUR TARN

SARL CAPITAINE – TOULOUSE

SIMILASAN EUROPE SASU – SAINT JEAN

INEBIOS SASU – SAINT JEAN

AVIS ADMINISTRATIF

Grand Toulouse

Enquête publique relative à la 3ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac"

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac", sera ouverte du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants

- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway,

- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,

- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections,

- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Blagnac (Place Jean-Louis Puig,/Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Blagnac : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Blagnac :

- Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00

- Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00

- Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

3ème Modification du PLU - Mairie de Blagnac - Place Jean-Louis Puig, 31700 Blagnac cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Blagnac.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac.

42243

Annexe 5 1/2

Annexe 5 2/2

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand TOULOUSE
Enquête publique relative à la 3e modification du Plan Local d'Urbanisation du Grand TOULOUSE, commune de BLAGNAC

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de 3e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de BLAGNAC, sera ouverte **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.**
Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:
- Actions de renouvellement urbain sur les ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway;
- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot;
- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections;
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC du Grand Noble.
A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, professeur d'université, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de BLAGNAC (Place Jean-Louis-Puig/Passage Charles-Toulouse, 31700 BLAGNAC) et au siège du Grande TOULOUSE (6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de BLAGNAC: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures;**
- au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.
Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BLAGNAC: **vendredi 10 septembre 2010, de 15 heures à 18 heures; mercredi 29 septembre 2010, de 16 heures à 19 heures et lundi 4 octobre 2010, de 9 heures à 12 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 3e modification du PLU, mairie de BLAGNAC, place Jean-Louis-Puig, 31700 BLAGNAC CEDEX.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BLAGNAC.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et a la mairie de BLAGNAC.

COMMUNE D'ESPERCE

AVIS AU PUBLIC

Institution du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du **19 juillet 2010**, le conseil municipal a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines U du plan local d'urbanisme d'ESPERCE approuvé le **19 juillet 2010.**

Le maire: Michel MANIQUAIRE, signé.

Un service spécialisé
ANNONCES LEGALES
VENTES AUX ENCHERES
Pour tous renseignements, conseils, devis...
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02
LA DEPECHE

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

OPH 31

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de services d'entretien et de réparation

Identification de l'organisme qui passe le marché
Organisme de droit public: Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: OPH-31, Monsieur le directeur général, 75, rue Saint-Jean, BP 63102, 31131 BALMA CEDES, tél. 05.62.73 56.00 Fax: 05.61.99.32.99.
Email : cellule-marches@oph31.fr
URL Profil acheteur : http://agysoft.marcoweb.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur:
Logement et développement collectif.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre: Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord cadre: 36 mois.
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre. Entre 90.000 et 2.400.000 €.

Caractéristiques principales: La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Description succincte du marché: Marché d'entretien et de réperation pour la couverture étanchéité concernant le patrimoine de l'OPH 31.

Lieu d'exécution ou de livraison: Ensemble du patrimoine de l'OPH 31, liste des communes en annexe du CCTP.

Classification CPV: Objet principal: 45261900.
Code NUTS: FR.

Variantes: Pas de variante.

Quantité ou étendue globale: Marché à bons de commande séparé avec mini et maxi et un opérateur économique.Les marchés sont conclus pour une période de 1 an. La date prévisionnelle de commencement des prestations est **le 13 novembre 2010.**

Description des options: Des avenants ou décisions de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat. Les marchés sont renouvelables pour 2 périodes de un an sans pouvoir excéder trois ans.

Durée du marché ou délai d'exécution: 36 mois.

Autres conditions: L'exécution du marché n'est pas soumise à d'autres conditions particulières.

Conditions de participation
Forme juridique: Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire; déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP; renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du Code du travail.

Capacité économique et financière: Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; preuve d'une assurance pour les risques professionnels; bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Capacité technique: Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique; indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de meme nature que celle du contrat; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature; description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération; 60 %: Prix des prestations; 40 %: Valeur technique.
Enchère électronique: Aucune enchère électronique ne sera effectuée.

Procédures
Mode de passation: Procédure ouverte.
Aucune publication antérieure concernant le même-marché.

Conditions de délai:
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation: 29 septembre 2010, à 17heures.

Délai minimum de validité des offres: 120 jours.

Autres renseignements
Référence du marché: 10SPS021.
Renseignements complémentaires: Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

Dématérialisation des procédures: L'organisme acheteur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de reception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants . word excel pdf rtf. Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité). Le certificat de signature utilise doit etre référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/ Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurite et sera réputé n'avoir jamais été recu. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Les sous-critères de la valeur technique sont 20 % pour la méthode de travail moyens humains et matériels affectés à l'opération et 20 % pour l'organisation et la prise en compte des interventions de type entretien courant et gros entretien sur le ou les secteurs géographiques: planification organisation de l'astreinte.

Informations complémentaires
Le présent marché a un caractère périodique
Ce marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.
La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.
Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires: Documents non payants.

Marché divisé en lots: Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.
- LOT N°1 - Description: Secteur 1.
Quantité: minimum 15.000 €, maximum 400.000 € pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les periodes de reconduction.

Informations complémentaires: Références et qualifications: 3142; Ardoises de schiste ou fibre ciment: 3214, étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles: 3223; étanchéite en matéiraux et synthèse en feuilles. 3242; étanchéité liquide (SEL): 3272. tole d'acier nervurée (TAN) avec étancheité en membrane en feuilles: 3101; tuiles à emboitement ou à glissement: 3181; couverture en plaque nervurées ou ondulées: 3211, étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles 3813; tous ttypes de bardages: 5442; désenfumage naturel. Pour chaque certificat précité, le représentant du pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent.
Classification CPV: 45261900.
- LOT N° 2 - Description Secteur 2. Quantité: minimum 15.000 €; maximum: 400.000 € pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Informations complémentaires. Références et qualifications: 3214; étanchéité en matériaux bitimineux en feuilles 3142 Ardoises de schiste ou fibre ciment 3223 Etanchéité en matériaux de synthèse en feuilles 3272 tole d'acie'r nervurée (TAN) avec étanchéité en membrane en feuilles 3242 Etanchéitié liquide (SEL) 3101 tuiles à emboitement ou à glissement. 3181 Couverture en plaque nervurées ou ondulées 3211 Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles. 3813 Tous types de bardages. 5442 Désenfumage naturel . Pour chaque certificat précité, le représentant du pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent. Classification CPV. 45261900.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 12 août 2010.

Adresses complémentaires
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus. OPH 31, Cellule Commande Publique, 75, rue Saint-Jean, BP 63102, 31131 BALMA CEDEX, tél. 05.62.73.56.00, Fax: 05.61.99.32.99.
Email : cellule-marches@oph31.fr
URL : http://agysoft.marcoweb.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes peuvent être envoyées: OPH 31, Cellule Commande Publique, 75, rue Saint-Jean, BP 63102, 31131 BALMA CEDEX.
URL : http://agysoft.marcoweb.f

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus: Mesdames SABATHIER, ROCHON et SZCZEPANIAK, OPH 31, Cellule Commande Publique, 75, rue Saint-Jean, BP 63102, 31131 BALMA CEDEX.
Email : cellule-marches@oph31.fr

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond-IV, 31000 TOULOUSE.

Précisions concernant les délais d'introduction de recours: Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé récontractuel. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

Retrait des dossiers de consultation sur demande écrite et renseignements: Voir coordonnées ci-dessus.

Mode de passation choisi: Appel d'offres ouvert.

Objet de la consultation: Centre d'exploitation de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS. Travaux de construction du siège du secteur routier, du Pôle et du centre d'exploitation.
- LOT N°11 - Préparation de plateforme.

Caractéristiques principales: Variantes non autorisées.

Options: Les candidats devront également chiffrer leurs offres concernant l'option «Busa complémentaire (§ 3.2.7 du CCTP Lot 11)».

Durée du (des) marché(s): 2 semaines pour la préparation du chantier au titre du présent

Conditions de participation
Situation juridique: Declaration d'intention de soumissionner (DC4 conseille); attestat sur l'honneur datée et signée en original établie en application des articles 43 à 46 du C des Marchés Publics (un modèle sera joint au DCE); capacités economique et financière (I conseillé); chiffre d'affaires des 3 dernières années; capacité technique (DC5 consei descriptif des moyens humains et matériels, principales références relatives à des pre tions similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des 5 dernières années.

Critères d'attribution des offres: Le critère de jugement des offres est le prix des prestati

Renseignements complémentaires: Possibilité d'accès au reglement de la consultation dossier de consultation et de réponse par voie électronique à l'adresse www.marchespub cg31.fr – Identification sur site recommandée.

Date limite de réception des offres: 21 septembre 2010, à 16 heures.

Date d'envoi du présent avis: 11 août 2010.

SETOMIP
vos projets sont les nôtres

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Setomip, à l'attention de Monsieur DE SEV directeur général délégué, Parc technologique Basso Cambo, 6, impasse M.-Labrous 60607, F - 31106 TOULOUSE CEDEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Email : sem@setor Fax : 05.61.76.54.32.
Adresse(s) internet : http://www.setomip.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://setomip.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.js
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obte Setomip, , à l'attention de Monsieur Gilles HERRMANN ou Madame Céline GISLARD technologique Basso Cambo, 6, impasse M.- Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOU CEDEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Fax : 05.61.76.54.32.
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémenta compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisitior mique) peuvent être obtenus : Setomip, , à l'attention de Madame Dominique BEDE technologique Basso Cambo, 6, impasse M.-Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOULOU DEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Fax : 05.61.76.54.32, URL : https://setomip.achatpublic.con ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_TFZhxleiJZ
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées mip, , à l'attention de Monsieur DE SEVERAC directeur général délégué, Parc techno Basso Cambo, 6, impasse M.-Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOULOUSE CI Tél : 05.61.19.05.80, Email : sem@setomip.fr, Fax : 05.61.76.54.32.
I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Autre.
Autre : Aménagement - Construction.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description
II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2182010 OPC Vidailhan
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fourniture prestation de services : Services.
Catégorie de services : 12.
Lieu principal de prestation : Zac Balma Gramont, 31130 BALMA.
Code NUTS : FR623.
II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre.
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord-cadre, durée en mois : 30
Fréquence et valeur des marchés a attribuer : Marché à bons de commande - minimum : 1 jour de prestation par semaine sur 30 mois (130 semaines) : 130 jours - maximum : 3 jours de prestationpar semaine sur 30 mois (130 semaines) : 390 jours.
II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : ZAC BALMA Gra Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) des différents acteur nant sur le quartier Vidailhan-Nord de la zac. Consultation passée dans le cadre 2005-1742 du 30.12.2005 pris en application de l'ordonnance 2005-649 du 06.06.20
II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 7131000
II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui .
II.1.8) Division en lots : Non.
II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.
II.2) Quantité ou étendue du marché
II.2.1) Quantité ou étendue globale : D'une manière générale, la responsabilité du en assistance à l'AMENAGEUR, de faire respecter les délais de l'ensemble des ac ZAC, et l'organisation du chantier telle que définie dans le règlement de conce maîtres d'ouvrage. La mission confiée au PILOTE concerne l'assistance à L'AMENA la réalisation du quartier, la coordination des chantiers de bâtiments sous maîtris ge diverses, la coordination des travaux des concessionnaires, la planification d'e quartier, la gestion des emprises de chantiers, des espaces communs et des interchantiers.
Le PILOTE est responsable de ses études et interventions sans qu'aucune solida aux différents entrepreneurs et hommes de l'Art appelés à concourir à la réa ouvrages.
L'ordonnancement, la coordination et le pilotage ont pour objet d'analyser les mentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leu ments ainsi que leur chemin critique, par des documents graphiques et de p mesures visant au respect des délais d'exécution des travaux, d'harmoniser dan dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux.
II.2.2) Options : Non
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution
Durée du marché ou délai d'exécution : 30 mois (à compter de la date d'at contrat)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIE QUE

III.1) Conditions relatives au contrat
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Non prévus.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références a les réglementent : Financement 100% par la SETOMIP - paiement à 60 jours à c date d'emission de la demande de paiement.

161-151-155-152-156-153

16 Août 2010

Annexe 7

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

A3N SARL

Capital de 15.244,90 Euros
7 impasse Marcel Paul
ZI de Pahin
31170 - TOURNEFEUILLE
RCS TOULOUSE B 410 040 240

Par decision du 30 Août 2010 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Societé à compter du 1er septembre 2010 et sa mise en liquidation

A été nomme liquidateur, Monsieur VILLA Gérard, gérant associé, demeurant 69 avenue de Verdun - 32600 - L'ISLE JOURDAIN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à TOURNEFEUILLE (31170) - 7 impasse Marcel Paul - ZI de PAHIN

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE

42953 Pour avis, le liquidateur

PMC TLS

EURL au capital de: 8.000 €
Siège social : 27 rue heliot
31000 Toulouse
R.C.S Toulouse 517 732 251

L'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er septembre 2010, nommé en qualité de liquidateur M FOIRET Jean-Francois, et fixé le siège de liquidation 10 rue Léon Soulie Mention RCS Toulouse.

42860

TRIBUNAL DE COMMERCE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

M CHICHEPORTICHE Olivier – CASTANET TOLOSAN

SARL TCME – TOURNEFEUILLE

SARL STE ALAIN JACTEL – SAINT PAUL SUR SAVE

SARL DOMI NET AUTO - PECHBONNIEU

SARL FABELEC MIDI PYRENEES – SALLES SUR GARONNE

SARL SAVEURS D'HORIZON – BALMA

SARL ABIWAY – TOULOUSE

SARL REC – CUGNAUX

MME GRALAND CAROLINE – TOURNEFEUILLE

M BERTRAND STEPHAN – CORNEBARRIEU

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

SARL GIKA'S – BONDIGOUX

SARL GFNP – TOULOUSE

SARL NONAYO – TOULOUSE

M GARCIA Didier – BLAGNAC

M BOUDRA Ahmed – TOULOUSE

SARL BDL STUDIOS 2 IMAGES ET COMMUNICATION – BALMA

SARL LLA PARTNERS – BOULIEU LES ANNONAY

SARL MEDIA 10 – TOULOUSE

SARL JM INSTITUT – RAMONVILLE ST AGNE

SARL CB ISO – FONSORBES

SARL LAKSIRI Hicham – FONSORBES

M CHAULET Fabrice – AURIAC SUR VENDINELLE

SARL LOUME SECURITE INTERVENTIONS – TOULOUSE

SARL BEAU SOLEIL – TOULOUSE

SARL AUTAN DE BIEN ETRE – JUZES

M LLORENS Julien – TOULOUSE

SARL AUTO VENTE 31 – COLOMIERS

SARL PYRENEES GROS OEUVRE –TOULOUSE

SARL HERTLINE – TOULOUSE

SARL COTE BAIN – SAINT ALBAN

M. LUDOVIC SEVERAN – SABONNERES

SARL ASENSIO – AUTERIVE

MELLE PONS EMMANUELLE – TOULOUSE

SARL BBG TRANSPORTS – NOE

M LOIC MAREY – GRENADE

SARL PLH – TOULOUSE

SAS DEMSON – TOURNEFEUILLE

SARL ENTREPRISE SCOLARO ROBERT – BRAX

SARL BOSIFLORA CR – TOULOUSE

M. BONNAL PATRICK – CORNEBARRIEU

SARL COM DEVELOPPEMENT – TOULOUSE

SARL DIFF EXPRESS – TOULOUSE

MME ITIER MIREILLE – TOULOUSE

M. DIDIER JEAN MICHEL – SEYSSES

SARLU SITGES – TOULOUSE

PLANS :

EUROFIN LARA – TOULOUSE

SARL LE CHAUFF'ART – CASTELMAUROU

SANCTIONS :

M. DIBANE FARES – TOULOUSE

M. FORTES DA CRUZ JOSE LUIS – DAMMARIE LES LYS

M. BONIFAS GILLES – TOULOUSE

MELLE BONIFAS OPHELIE – TOULOUSE

M. OUMRIDA MOHAMED – COLOMIERS

M ANDRIANAIVOSOA MAHANDRY – TOULOUSE

M YEWHA GILBERT – PORTET SUR GARONNE

CLOTURES :

SARL ALZION – TOULOUSE

SARL KLIMELEK – TOULOUSE

SARL SUR MESURE – TOULOUSE

SARL EBEN 'ARTR CREATION – DAUX

M ANDROUSIAK Cédric – REVEL

M Rachid MONJI – TOULOUSE

Mme Chantal TUNIDIS née BOURGADE – PECHBONNIEU

SARL CHRIS FANTAISIE ET THIESANJESS – PLAISANCE DU TOUCH

SARL DE CONFECTION DE LA GRAVE SOCOGRA – ESCALQUENS

M Nicolas FAVROT – TOULOUSE

SARL ALVA – TOULOUSE

SARL LARREY PRODUCTION – TOULOUSE

SARL RESTAURATION ET SERVICES ANNEXES DU TOURISME – TOULOUSE

Mme Emilienne ANDRIANARISON RAKOTOMALALA – TOULOUSE

SARL TROPEA – BLAGNAC

M Pascal DEBRAINE – Montastruc la Conseillère

SARL SOCIETE DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE – TOULOUSE

SARL JLM – ROCHEFORT

SARL FAVIER ET FILS – ROQUES

SARL CHRIS & DAN CARRELAGE – FROUZINS

SARL RGM – TOULOUSE

SARL LAURYNE ESTHETIQUE – SEILH

SARL DIGICOM TECHNOLOGY – TOULOUSE

SARL CLIMENSTOC – FONSEGRIVES

SENSITIVE BUSINESS LIMITED – TOULOUSE

Melle Nadia GHARSALLAH – TOULOUSE

M. CLAUDE SIMON LABORIE – TOULOUSE

M AHMET OZGOKCE – TOULOUSE

M. JEAN PAUL PAYET – CUGNAUX

M. MANSOUR NOUREDDINE – TOULOUSE

MME ZOUABEUR NAOUEL – TOULOUSE

M ESSOH AKA – TOULOUSE

M HERNANDEZ ROBERT – PORTET SUR GARONNE

SARL TTEN – TOULOUSE

SARL EGMP – TOULOUSE

SARL ARC EN CIEL – CUGNAUX

SARL ECO FLOR – CLERMONT LE FORT

SARL IBS – BLAGNAC

SARL ATR EXPRESS – TOULOUSE

SARL TPNG – BLAGNAC

SA SDME – TOULOUSE

SARL AUPRA NET – TOULOUSE

SARL PINS TRANSPORTS – TOULOUSE

SARL AFSO – CUGNAUX

SARL AGENCE SURVEILLANCE PROTECTION GARDIENNAGE SECURITE – AUSSONNE

SARL TALANQUER TOULOUSE SESQUIERES – TOULOUSE

SARL POLE SUD ANIM – BEAUZELLE

SARL SERVITECH – LAGARDELLE SUR LEZE

SARL BCM CONSTRUCTION – TOULOUSE

SARL ENTREPRISE DELAHAYE ET COZAC – TOULOUSE

SARL PYRENEENNE DU BATIMENT – FONSORBES

SARL LE COL O NIDS – AUZEVILLE TOLOSANE

SARLu 7 DENIERS – TOULOUSE

SARLu VIT EXPRESS – MURET

SARLu VAGUE BLEUE PISCINES – VERNET

SARL A PETITS POIS – AUSSONNE

SARL DUO TRADITION – AURIAC SUR VENDINELLE

M. PAILLET ROBERT – TOULOUSE

EURL GP DECORATION – FRONTON

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

EXTRAIT DES MINUTES

Conformément aux articles R 643-8 et R 643-11 du Code de Commerce, Me Olivier BENOIT 17 rue de Metz 31000 TOULOUSE, liquidateur de la SCI LA TOLOSANE 103 avenue Tolosane 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE,

a déposé l'état de collocation au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse le 29 juin 2010

42872 Le Greffier

EXTRAIT DES MINUTES

Conformément aux arbcles R 643-6 et R 643-11 du Code de Procédure Collective, Me Jocelyne DUTOT 54 rue Pargaminière, liquidateur de Monsieur René-Claude VENISSAC, chirurgien-dentiste, 3 avenue Georges Pompidou 31270 CUGNAUX.

a déposé l'état de collocation au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse le 16 juin 2010.

42873 Le Greffier

EXTRAIT DES MINUTES

Par jugement en date du 06 juillet 1998

Conformément à l'article R 643-6 et R 643-11 du Code de Commerce ,Me Olivier BENOIT 17 rue de Metz 31000 TOULOUSE, mandataire liquidateur de la SCI PROMO BURO 31 - 39 impasse de Seilla - 31470 FONSORBES.

a déposé l'état de collocation au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse le 29 juin 2010.

42874 Le Greffier

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Addif à l'annonce n°39648 (parue le 29/03/2010) concernant M. BELARBI (KARIM). Il convient de lire "agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs (WAFIA) née le 7 mai 2000 à TOULOUSE (HAUTE GARONNE), (ABDEL-GHANIE) né le 27 avril 2001 à TOULOUSE, (HAFSA) née le 01/01/2004 à TOULOUSE, (ABOU-YAZID) né le 15 février 2005 à TOULOUSE, (YA-SIN) né le 18 Avril 2010 à TOULOUSE".

40605

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS AU PUBLIC

Commune de (31120) PINSAGUEL

Enquête publique du Plan d'Urbanisme.

Par arrêté n° 2010-27 en date du 5/08/2010 le Maire de la Commune de Pinsaguel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur René RODIER domicilié 49 rue Raymond IV (31000) -TOULOUSE Ingénieur Général des Ponts & Chaussées retraite , a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Toulouse en qualite de Commissaire-Enquêteur

L'enquête se déroulera à la Mairie, du lundi 30 Août 2010 au vendredi 8 octobre 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (ainsi que les samedis matin de 10 heures à 12 heures)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie les :

- 02 septembre 2010 de 13 H 30 mn à 18 Heures
- 16 septembre de 13 H 30 mn à 18 Heures
- 08 octobre de 13 H 30 mn à 18 Heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse ou se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultes à la Mairie à l'issue de l'Enquête.

A Pinsaguel, le 09 Août 2010
Jean-Louis COLL
42831 Maire de Pinsaguel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE MURET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Prescription de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour de la société "ANTARGAZ" sur le territoire de la commune de Boussens.

La Sous-Préfecture de MURET communique :

Par arrêté préfectoral du 26 août 2010, le périmètre d'étude du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société "ANTARGAZ" sur le territoire de la commune de Boussens a été modifié.

Cet arrêté sera affiché durant un mois dans les mairies de Boussens, Mancioux et Roquefort-sur-Garonne et au siège de la Communauté de Communes de Saint-Martory et de la Communauté de Communes de Salies-du-Salat. Cet arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Garonne.

MURET, le 26 août 2010
Le sous-préfet
42849 Loic ARMAND

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac"

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac", sera ouverte du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway,
- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,
- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections,
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Blagnac (Place Jean-Louis Puig,/Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre

- à la Mairie de Blagnac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Au siège du Grand Toulouse du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Blagnac :

- **Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00**
- **Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00**
- **Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

3ème Modification du PLU - Mairie de Blagnac - Place Jean-Louis Puig, 31700 Blagnac cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Blagnac

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac

42854

infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce
infogreffe

ForumEco
PRESSE ÉCONOMIQUE
ANNONCES LÉGALES
AO APPELS D'OFFRES
ANNONCES JUDICIAIRES LEGALES
www.forumeco.com
CONTACTEZ VOTRE SERVICE CLIENT
Tel 05 34 41 34 00
Fax 05 61 62 40 18

Je passe
ma petite annonce
dans

LA DÉPÊCHE

LA DÉPÊCHE.fr

- Par téléphone : N° Indigo 0 820 821 822 (0,118 € TTC / MN)
  Règlement CB
  Lundi au Vendredi : 8h30/19h
- Par internet : www.ladepeche.fr
  Règlement CB
  24h/24h
- Par courrier : 02 Pub Annonces Classées
  7, rue Roger Camboulives
  31 100 TOULOUSE
  Règlement Chèque à l'ordre :
  Occitane de Publicité

Toutes les offres d'emploi de La Dépêche du Midi sont reprises pendant 4 semaines sur

LA DÉPÊCHE.fr EMPLOI

Aéroport de Toulouse-Blagnac

Lundi 6 septembre 2010

Arrivée

Provenances	Compagnies	Heures
Alger	AIGLE AZUR	13:40
	AIR ALGERIE	12:15
Amsterdam	KLM	11:30 - 16:50 - 22:15
Barcelone	IBERIA	17:30
Bordeaux	AIR MEDITERRANEE	15:25
Brême	DLT	09:20
Bristol	EASYJET	14:55
Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	11:25 - 16:35 - 22:45
Casablanca	ATHFOU	13:00
	ROYAL AIR MAROC	16:55
Dublin	AER LINGUS	16:15
Filton	JMC	10:00 - 10:40 - 21:00
Finkenwerder	DLT	09:20 - 19:35
Francfort	LUFTHANSA	09:45 - 14:25 - 18:35 - 23:15
Geneve	EASYJET	21:20
Hambourg	GERMANWINGS	12:35
Heraklion	AIR MEDITERRANEE	15:20
Lille	AIR FRANCE	08:30 - 14:45 - 19:35
Lisbonne	TAP PORTUGAL	10:30 - 12:10
Londres-Gatwick	EASYJET	09:20 - 18:55 - 21:30
Londres-Heath-row	BRITISH AIRWAYS	10:40 - 17:20 - 22:30
Lyon	AIR FRANCE	07:50 - 08:45 - 18:15 - 17:15 - 19:50 - 21:00
	EASYJET	07:55 - 21:25
Madrid	EASYJET	15:00
	IBERIA	09:25 - 13:20 - 18:25 - 20:15 - 22:15
Malte	AIR MALTA CO. LTD	18:25
Marrakech	EUROPE AIRPOST	02:50
Marseille	AIR FRANCE	08:30 - 18:05 - 21:45
Metz-Nancy	TWIN JET	08:15 - 19:35
Milan	AIR FRANCE	11:55
Mulhouse-Bale	TWIN JET	10:30 - 21:20
Munich	LUFTHANSA	10:50 - 14:55 - 17:25 - 20:50 - 22:00
Nantes	AIR FRANCE	10:10 - 16:40 - 19:50
Nice	AIR FRANCE	10:30 - 17:35 - 21:35
Oran	AIR ALGERIE	11:40
Paris-Cdg	AIR FRANCE	08:45 - 11:45 - 14:30 - 17:15 - 20:05 - 22:25
	CORSAIR	10:30
	EASYJET	15:00 - 22:20
Paris-Orly	AIR FRANCE	10:30 - 08:00 - 08:30 - 09:10 - 09:30 - 10:00 - 11:30 - 12:00 - 13:30 - 14:00 - 15:00 - 15:30 - 16:00 - 16:30 - 17:15 - 17:30 - 18:00 - 18:30 - 18:45 - 19:00 - 19:30 - 20:00 - 20:30 - 21:00 - 21:30 - 22:00
	EASYJET	08:05 - 09:20 - 16:30 - 18:30 - 20:25
Rennes	AIR FRANCE	07:40 - 19:10 - 19:45
Rome	AIR FRANCE	14:55
Saint Denis	AIR AUSTRAL	06:05
Strasbourg	AIR FRANCE	12:05 - 18:30 - 22:15
Tunis	TUNISAIR	10:50

Départ

Destinations	Compagnies	Heures
Alger	AIGLE AZUR	15:00
	AIR ALGERIE	13:15
Amsterdam	KLM	06:55 - 13:45 - 17:40
Barcelone	IBERIA	18:05
Brême	DLT	17:15
Bristol	EASYJET	15:20
Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:35 - 12:00 - 17:05
Casablanca	ATHFOU	17:00
	ROYAL AIR MAROC	17:55
Cayenne	CORSAIR	12:00
Dublin	AER LINGUS	18:55
Filton	JMC	10:30 - 17:00
Finkenwerder	DLT	07:00 - 17:15
Francfort	LUFTHANSA	07:35 - 10:20 - 15:00 - 18:05
Geneve	EASYJET	06:20 - 22:00
Hambourg	GERMANWINGS	13:05
Heraklion	AIR MEDITERRANEE	18:35
Lille	AIR FRANCE	17:20
Lisbonne	TAP PORTUGAL	09:05 - 15:55 - 20:10
Londres-Gatwick	EASYJET	08:35 - 12:50
Londres-Heath-row	BRITISH AIRWAYS	09:50 - 17:20 - 21:55
Lyon	AIR FRANCE	17:50 - 11:55 - 18:05
	EASYJET	06:50 - 08:35 - 13:50 - 17:05 - 18:10 - 20:10
Madrid	EASYJET	08:20 - 21:50
	IBERIA	15:30
Malte	AIR MALTA CO. LTD	09:55 - 11:45 - 19:55 - 19:05
Marseille	AIR FRANCE	19:15
Metz-Nancy	TWIN JET	06:55 - 15:35 - 19:25
Milan	AIR FRANCE	08:45 - 20:05
Mulhouse-Bale	TWIN JET	11:15
Munich	LUFTHANSA	08:35 - 17:25
Nantes	AIR FRANCE	08:30 - 12:30 - 13:40 - 18:25 - 21:25
Nice	AIR FRANCE	08:20 - 17:15 - 20:30
Oran	AIR ALGERIE	07:40
Paris-Cdg	AIR FRANCE	06:55 - 11:05 - 18:15 - 12:45
	CORSAIR	07:20 - 10:45 - 13:00 - 15:50 - 18:00 - 20:50
	EASYJET	06:30 - 15:45
Paris-Orly	AIR FRANCE	06:00 - 06:15 - 06:45 - 07:15 - 07:45 - 08:15 - 08:45 - 09:15 - 09:45 - 10:15 - 10:45 - 12:15 - 12:45 - 14:15 - 14:45 - 15:45 - 16:15 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 19:00 - 19:15 - 19:45 - 19:15 - 19:30 - 19:45 - 20:45
	EASYJET	08:25 - 10:50 - 17:00 - 19:00 - 20:55
Rennes	AIR FRANCE	08:55 - 16:50 - 20:20
Rome	AIR FRANCE	17:45
Saint Denis	AIR AUSTRAL	17:10
Strasbourg	AIR FRANCE	06:30 - 15:05 - 18:45
Tunis	TUNISAIR	11:50

* Les horaires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier sans autre préavis.
* La liaison aéroport-ville est assurée régulièrement par le service de cars. Points arrêt : Aéroport, gare routière (poste n° 1) - Jolimont, Jean-Jaurès, Arènes, place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 11) - Compans-Caffarelli (hôtel Mercure) - Matabiau, Arts, Jean-Jaurès, Arènes, place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 11) - Compans-Caffarelli (hôtel Mercure) - Montaudran, Cahors, Rodez, Nbx, Cas

152-158-153

Annonces Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37 - Fax . 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Divers

AVIS

De dépôt des relevés de créances salariales

ODYSSEE FRANCE SAS
Organisation et développement d'un réseau de vente et distribution de bijoux fantaisie et accessoires
18, rue Musette, 21000 DIJON
SIREN 409 148 293

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon le **16 septembre 2010.**

Cette publicité fait courir le délai de forclusion.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur.

En date à ce jour.

Avis publics

MAIRIE DE LHERM

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la première révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 20 du 1er septembre 2010,

Le maire de la commune de LHERM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: adaptation et modification de certaines dispositions du règlement du PLU; modifications mineures du zonage.

A cet effet,

Monsieur Jean SASSUS, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, ayant pour profession architecte, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LHERM, **du 27 septembre 2010 au 26 octobre 2010,** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie, les: **lundi 27 septembre 2010, mercredi 13 octobre 2010 et mardi 26 octobre 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la première révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean AYCAGUER.

MAIRIE DE LHERM

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la 2e révision simplifiée du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°18 au 1er septembre 2010, le maire de la commune de LHERM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: secteur Escatousses: création d'une ferme photovoltaïque.

A cet effet, Monsieur Jean SASSUS, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LHERM **du 27 septembre 2010 au 26 octobre 2010,** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie le **lundi 27 septembre 2010, le mercredi 13 octobre 2010 et le mardi 26 octobre 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la première révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean AYCAGUER, signé.

MAIRIE DE LHERM

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la première révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°19 du 1er septembre 2010,

Le maire de la commune de LHERM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: secteur Coucoures, passage de 1 AUe2 en UCs et UC en AUe2.

A cet effet,

Monsieur Jean SASSUS, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, ayant pour profession architecte, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LHERM, **du 27 septembre 2010 au 26 octobre 2010,** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie, les: **lundi 27 septembre 2010, mercredi 13 octobre 2010 et mardi 26 octobre 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la première révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean AYCAGUER.

Consultez tous les marchés publics sur le site de :
LADEPECHE.fr
rubrique : Annonces légales

Grand Toulouse
Communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE
Enquête publique relative à la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de BLAGNAC

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de BLAGNAC, est ouverte **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.**

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:
- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'orientations d'aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du tramway;
- Modification de l'orientation d'aménagement de Pinot;
- Modifications réglemtnaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections;
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, professeur d'université, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de BLAGNAC (place Jean-Louis-Puig/passage Charles-Toulouse, 31700 BLAGNAC) et au siège du GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc, à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de BLAGNAC, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures;** au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures,** ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BLAGNAC, les: **vendredi 10 septembre 2010, de 15 heures à 18 heures; mercredi 29 septembre 2010, de 16 heures à 19 heures; lundi 4 octobre 2010, de 9 heures à 12 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, troisième modification du PLU, mairie de BLAGNAC, place Jean-Louis-Puig, 31700 BLAGNAC CEDEX.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BLAGNAC.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de BLAGNAC.

Grand Toulouse
Communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Voie de liaison des Ramassiers - Ouverture de la concertation au public conformément aux articles L.300-1 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil de Communauté du **15 décembre 2006** a déclaré d'intérêt communautaire la voie de liaison entre la RN124 et la ZAC des Ramassiers, située sur la commune de COLOMIERS, identifiant le GRAND TOULOUSE comme maître d'ouvrage de la réalisation de cette voie.

Le projet de réalisation de la voie de liaison des Ramassiers est situé sur les communes de COLOMIERS et TOULOUSE. Il consiste en la réalisation d'un boulevard urbain multimodal qui comporte: un site propre pour les transports en commun, une chaussée bidirectionnelle, un aménagement pour les piétons et les deux-roues.

Cette voie à son extrémité sud se raccorde sur un giratoire existant sur la ZAC des Ramassiers. Au Nord, elle se raccordera sur le carrefour de Chèvrefeuille pour le TCSP (prolongement de l'aménagement réalisé en 2010 sur le chemin de l'Espeissière et du giratoire de la Crabe) et sur le giratoire Escola et Benozzi pour le mode véhicule particulier sur la ZAC de SAINT-MARTIN-DU-TOUCH.
La voie de liaison des Ramassiers est constituée d'une voie qui franchira la voie ferrée (ligne C de la voie SNCF Toulouse-Auch) en sous-œuvre, au moyen d'un ouvrage d'art.

Le GRAND TOULOUSE souhaite mener une phase de concertation.

A cet effet, une délibération a été prise le **18 juin 2010.** La concertation sera ouverte **du 30 septembre 2010 au 11 octobre 2010.**

Les modalités de concertation du public sont les suivantes:
- Parution d'un avis d'information dans la presse.
- Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de la Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE et de TISSEO, à la mairie de COLOMIERS et de TOULOUSE et en mairie annexe de SAINT-MARTIN-DU-TOUCH. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations.
- Organisation d'une réunion publique de concertation le **30 septembre 2010, à 18 h 30,** 1, allée Aristide-Maillol, à COLOMIERS, pour présenter l'opération aux habitants intéressés.
- Mise à disposition sur le site internet de TISSEO et du GRAND TOULOUSE du dossier de concertation et de l'adresse spécifique liaison.ramassiers@grandtoulouse.fr permettant au public de transmettre des avis par messagerie électronique.

Grand Toulouse
Communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du GRAND TOULOUSE commune de SAINT-ALBAN
Mise à disposition du dossier

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe de la mise à disposition du public du dossier de première modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du GRAND TOULOUSE, commune de SAINT-ALBAN, **à compter du 15 septembre et jusqu'au 15 octobre 2010 inclus.**

Cette modification simplifiée porte sur la suppression d'une partie de l'emplacement réservé n° 12.

A cet effet, une notice explicative ainsi qu'un registre où pourront être inscrites les observations du public sont mis à disposition du public, à la mairie de SAINT-ALBAN (square Georges-Brassens, 31140 SAINT-ALBAN) et au siège du GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc, à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de SAINT-ALBAN, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 45 à 18 heures, et le samedi, de 9 heures à 11 h 30;** au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.**

A l'expiration du délai de mise à disposition du dossier, les observations contenues dans le registre seront portées à la connaissance du Conseil de Communauté qui devra délibérer

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Monsieur Imed ROBBANA, directeur de l'investissement et du Patrimoine, SCI MIREPOIX LE MOULAS, Service DIP, 29, boulevard de Koening, BP 23148, 31027 TOULOUSE CEDEX.

Objet du marché : Réalisation de 7 logements individuels à MIREPOIX-SUR-TARN.

Durée du marché : Délai d'exécution : 15 mois (y compris congés et préparation).

Nombre et consistance des lots :
- LOT N° 1 - Gros œuvre.
- LOT N° 2 - Enduits extérieurs, revêtements de façade.
- LOT N° 3 - Charpente, couverture, zinguerie.
- LOT N° 4 - Plâtrerie, cloisons sèches, doublages.
- LOT N° 5 - Isolation.
- LOT N° 6 - Menuiseries et fermetures extérieures PVC.
- LOT N° 7 - Menuiseries intérieures, vêture bois.
- LOT N° 8 - Electricité, chauffage électrique.
- LOT N° 9 - Courants faibles : télévision, téléphone.
- LOT N° 10 - Plomberie, sanitaire, VMC.
- LOT N° 11 - Serrurerie.
- LOT N° 12 - Revêtements de sols souples.
- LOT N° 13 - Revêtements de sols durs, faïence.
- LOT N° 14 - Peinture, nettoyage.

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert.

CERTIFICAT D ' AFFICHAGE

Je soussigné Bernard KELLER , Maire de la commune de BLAGNAC (31)

certifie avoir fait afficher aux lieux accoutumés et publier dans la forme ordinaire(1)

.....Arrêté du Grand Toulouse.....

en date du ...7 juillet 2010..... , concernant (2). .....

.....Mise à l'Enquête Publique 3ème modification du PLU.....

.....du Grand Toulouse, commune de BLAGNAC.....

.....

.....

(1) Avis, Arrêté, etc..

(2) Résumé de l'objet

Le.....6 Octobre 2010.....

Le Maire

Bernard KELLER

Affichage du 27-07-2010

au 6-10-2010

MAIRIE DE BLAGNAC 31700

Annexe 9

Annexe 10

le Grand Toulouse
communauté urbaine

D.G.D.U.D
Réglementation Urbaine
6, rue René Leduc
BP 35 821
31 505 TOULOUSE cedex 5

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel Benyahia, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. certifie et atteste avoir fait procéder à l'affichage régulier, pour une durée de plus d'un mois, des documents suivants :

- L'arrêté de mise à enquête publique concernant la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse commune de Blagnac.

Date d'affichage: du 08 Juillet 2010 au 06 octobre 2010, au siège du Grand Toulouse.

- L'avis d'enquête publique concernant la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse commune de Blagnac.

Date d'affichage: du 21 Juillet 2010 au 06 octobre 2010, au siège du Grand Toulouse.

En outre, un avis dans la presse a été inséré dans des journaux diffusés dans le Département à savoir :

- LA DEPECHE DU MIDI du 16 Août 2010 et du 06 Septembre 2010.
- LA GAZETTE DU MIDI du. 16 Août 2010 et du 06 Septembre 2010.

Et un avis a été publié sur le site internet du Grand Toulouse rubrique Plan Local d'Urbanisme dès le 23 Août 2010 et jusqu'au 06 octobre 2010.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 13 OCT. 2010

Le Vice-Président

Daniel Benyahia

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél : 05 34 41 55 55
Fax : 05 34 41 55 01

Annexe 11
RU

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

D.G.D.U.D.
Méthodes et Ressources
16 AOÛT 2010
COURRIER ARRIVÉ

COURRIER REÇU LE
16 [illegible] 2010
COMMUNAUTÉ URBAINE
DU GRAND TOULOUSE

M. Daniel BENYAHIA
Vice Président de la commission urbanisme
Grand Toulouse
1, Place de la Légion d'honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex

10.08.238

Réf. YP.CL/BC.488
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Service/Pôle : Foncier et politiques périurbaines
Ligne Directe : 05 61 10 42 91

Toulouse, le 9 août 2010

Objet : 3ème modification du PLU de Blagnac

Monsieur,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Blagnac.

Après étude du projet, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler. Le projet ne modifie pas les surfaces agricoles. Nous donnons donc un avis favorable.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE
61 allée de Brienne - BP 7044
31069 TOULOUSE cedex 7
TEL 05.61.10.42.50
FAX 05.61.23.45.98
MAIL accueil@agriculture31.com
WEB www.agriculture31.com

NORD-TOULOUSAIN / LAURAGAIS
[illegible]
31620 FRONTON
TEL [illegible]
FAX [illegible]

[illegible] CARAMAN
TEL 05.61.83.27.83.
FAX 05.61.81.74.9[illegible]

VALLEES / VOLVESTRE
[illegible]
31[illegible] MURET cedex
[illegible]

COMMINGES
6 Bd[illegible]
31[illegible] ST-GAUDENS
TEL [illegible]
[illegible]

M.I.N.
[illegible]
31300 TOULOUSE
TEL [illegible]
FAX 05.61.[illegible]

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

ille de olomiers

D. Urb.
Annexe 12

COURRIER REÇU LE
01 SEP. 2010
COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND TOULOUSE

Colomiers, le 23 Août 2010

DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN
Affaire suivie par Corinne PAYRI
Tél. : 05. 61. 15.22. 83
Fax : 05. 61. 15.23. 16

N/Réf. : LG/CG/CP/CF

Monsieur Daniel BENY AHIA
Vice-Président du Grand Toulouse
Président de la Commission Urbanisme et Projets Urbains
Le Grand Toulouse
1 Place de la Légion d'Honneur - BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Objet : 3ème Modification du PLU du Grand Toulouse
Commune de BLAGNAC

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier, ci-dessus référencé, que m'a transmis Monsieur le Maire.

Ce document n'appelle pas d'observation de la part de la Ville de COLOMIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

LE MAIRE,
P/LE MAIRE,
LE CONSEILLER DELEGUE,

MAIRIE DE COLOMIERS (H.-G.)

Louis GERMAIN
Délégué au Développement Economique
à l'Artisanat et aux Commerces

Annexe 13
1/2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10.08.237

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne

Service Gestion des Territoires
Pôle urbanisme - Unité Planification SCOT-GAT
Affaire suivie par M.F. Castilla

marie-france.castilla@haute-garonne.gou v.fr

Tél. 05 61 58 65 74

Objet : Projet de modification du PLU de BLAGNAC

Refer : Votre courrier du 20 juillet 2010

Toulouse, le 12 août 2010

Le responsable de l'unité
à

Monsieur le Président du Grand Toulouse
1 Place de la Légion d'Honneur
BP 35821

31505 – TOULOUSE CEDEX 5

D.G.D.U.D.
Méthodes et Ressources
16 AOUT 2010
COURRIER ARRIVE

Monsieur le Président,

Le projet de modification du plan local d'urbanisme de BLAGNAC, qui doit être soumis à enquête publique du 2 septembre au 5 octobre 2010, appelle de ma part les remarques suivantes :

Le projet porte sur neuf objets distincts, mais trois d'entre eux concernent la mise à jour des annexes :

- droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux et commerciaux ;

- plan de prévention des risques « sécheresse » ;

- suppression de la ZAC Grand Noble.

Ces trois points devraient être regroupés et complétés par l'annexion du périmètre d'étude institué par TISSEO/SMTC en décembre 2009 pour la desserte tramway de l'aéroport.

Les secteurs de la résidence des Saules et de la résidence Dunum, place de Verdun, qui doivent faire l'objet d'opérations de construction / démolition / construction, sont identifiés dans le règlement comme « secteurs soumis à des prescriptions urbaines et architecturales particulières ». Ils sont dotés d'orientations d'aménagement et de dispositions réglementaires spécifiques aux articles 6, 10 et 13, qui devront être précisées car les orientations n'ont aucun

caractère règlementaire. Tout ce qui ressort de la règle et donc de l'obligation doit figurer dans le règlement écrit ou graphique pour les articles 6 et 7.

L'article 6 de la zone UA doit obligatoirement fixer des règles pour le secteur UAc de l'opération Les Saules ; les indications mentionnées ne constituent pas une règle.

Sur le plan, le graphisme de la **légende** relative aux secteurs soumis à prescriptions devra être rectifié.

Les autres modifications n'appellent pas de remarque, sous réserve de leur transcription dans le règlement écrit, non joint dans le CD que vous m'avez adressé.

La notice devra être rectifiée page 4 pour ce qui concerne la suppression du périmètre de la ZAC du **Grand Noble** (et non Andromède), et page 26, car le périmètre de la ZAC du Grand Noble figure dans les annexes et non dans le règlement graphique.

Je précise que ces remarques ont été examinées avec le service de la réglementation urbaine le 11 août 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le chef de l'unité Planification SCOT/GAT

Marie-France CASTILLA

Annexe 14

COURRIER REÇU LE
19 AOUT 2010
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Toulouse, le 16 AOUT 2010

Philippe CLARY

10.08.240

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

NOS REF : DPTC/PHC/POS-PLU/IS D1017885
OBJET : 3ème modification du PLU - Commune de Blagnac

Affaire suivie par Ivanie SAFFORES
☎ : 05 61 33 51 73
Fax : 05 67 69 00 91

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 20 juillet 2010 concernant l'arrêt du projet de 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blagnac.

La Région Midi-Pyrénées, à ce jour, n'a aucune observation à formuler concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

D.G.D.U.D.
Méthodes et Ressources
19 AOUT 2010
COURRIER ARRIVÉ

Philippe CLARY

Hôtel de région : 22, Boulevard du Maréchal Juin – 31406 Toulouse cedex 9 – Tél. : 05 61 39 52 95 – Fax : 05 61 33 54 20 – E mail : philippe.clary@cr-mip.fr

Annexe 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

HAUTE GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

Toulouse le 17 août 2010

COURRIER REÇU LE
[illegible]

D.G.D.U.D.
Méthodes et Ressources
25 AOUT 2010
COURRIER ARRIVÉ

DIRECTION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

10.08.248

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 46 09
Réf. à rappeler :
DAEDL / CT / /

Monsieur Pierre COHEN
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Toulouse
1 Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 20 juillet 2010, par lequel vous me transmettez le projet de 3e modification du P.L.U. de BLAGNAC.

Après consultation des services, je vous précise que ce dossier appelle de ma part une seule observation :
- la RD 902 étant réalisée au nord-ouest de la commune, la réservation n°21 qui apparait toujours au plan de zonage et dans la liste des emplacements réservés pourrait être supprimée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

COPIE : Monsieur Bernard KELLER
Conseiller Général du canton de BLAGNAC

Annexe 16

1/4

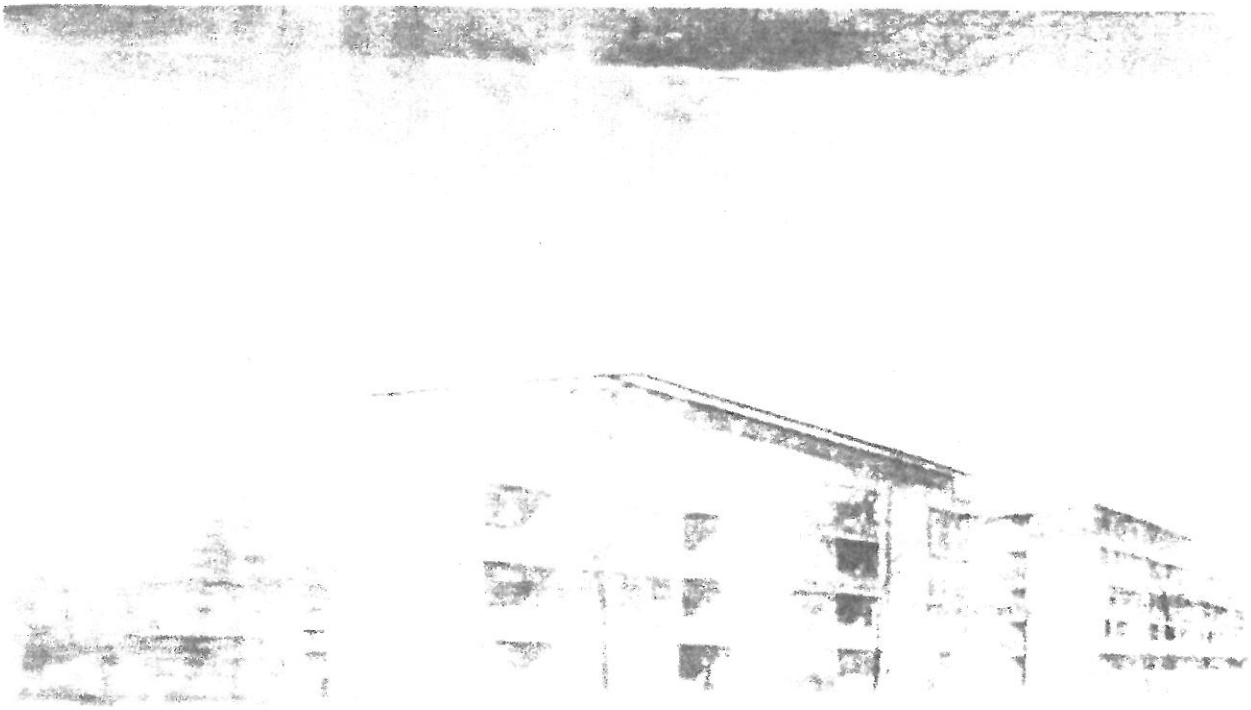
Ce livret contient 20 pages et est soumis sous une forme qui semble présenter un projet arrêté.

Surprenant !

Etant donné la mauvaise qualité de la copie initiale, ce dernier n'est pas photocopié en totalité sur tous les dossiers.

Seul le dossier déposé au tribunal administratif comporte son intégralité.

LES SAULES



[illegible] existe suivant différents phasages, a démolir [illegible] issant du quartier des Barrachels afin de [illegible] ensemble [illegible] logements pour un [illegible]

L'entreprise [illegible] sera la construction gros oeuvre des 200 nouveaux logements sur cette parcelle.

Les bâtiments comportent une structure en maçonnerie enduite par l'extérieur.

[illegible] s'inscrit dans une démarche à

Les résidents du chemin d'Aussonne

Annexe 17
1/2

Monsieur le Commissaire enquêteur
3ème Modification du PLU
Mairie de Blagnac
Place Jean-Louis PUIG
31700 BLAGNAC Cedex

Blagnac le 1er octobre 2010

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance de la réhabilitation des immeubles du programme « Banlieue 89 » aux Barradels, rue des Bleuets à Blagnac (31700). Après consultation du projet au service de l'urbanisme de la ville de Blagnac, nous avons constaté de très importantes modifications d'implantations par rapport à la situation actuelle.

Les immeubles actuellement en place ont été construits après les maisons situées en face. Avant ces réalisations, nous avions fait le nécessaire pour que ceux ci soient construits en retrait de la rue, ce qui avait été accepté en ce temps là.

Nous désirons que les nouveaux immeubles soient édifiés dans le même alignement qu'actuellement et non à 4 mètres comme prévu sur le projet. Cela pour que les maisons situées en face ne soient pas privées du soleil et pour éviter les vues plongeantes chez elles.

Nous regrettons que les immeubles actuels soient démolis et que de nouvelles constructions les remplacent après seulement que quelques années de vie.

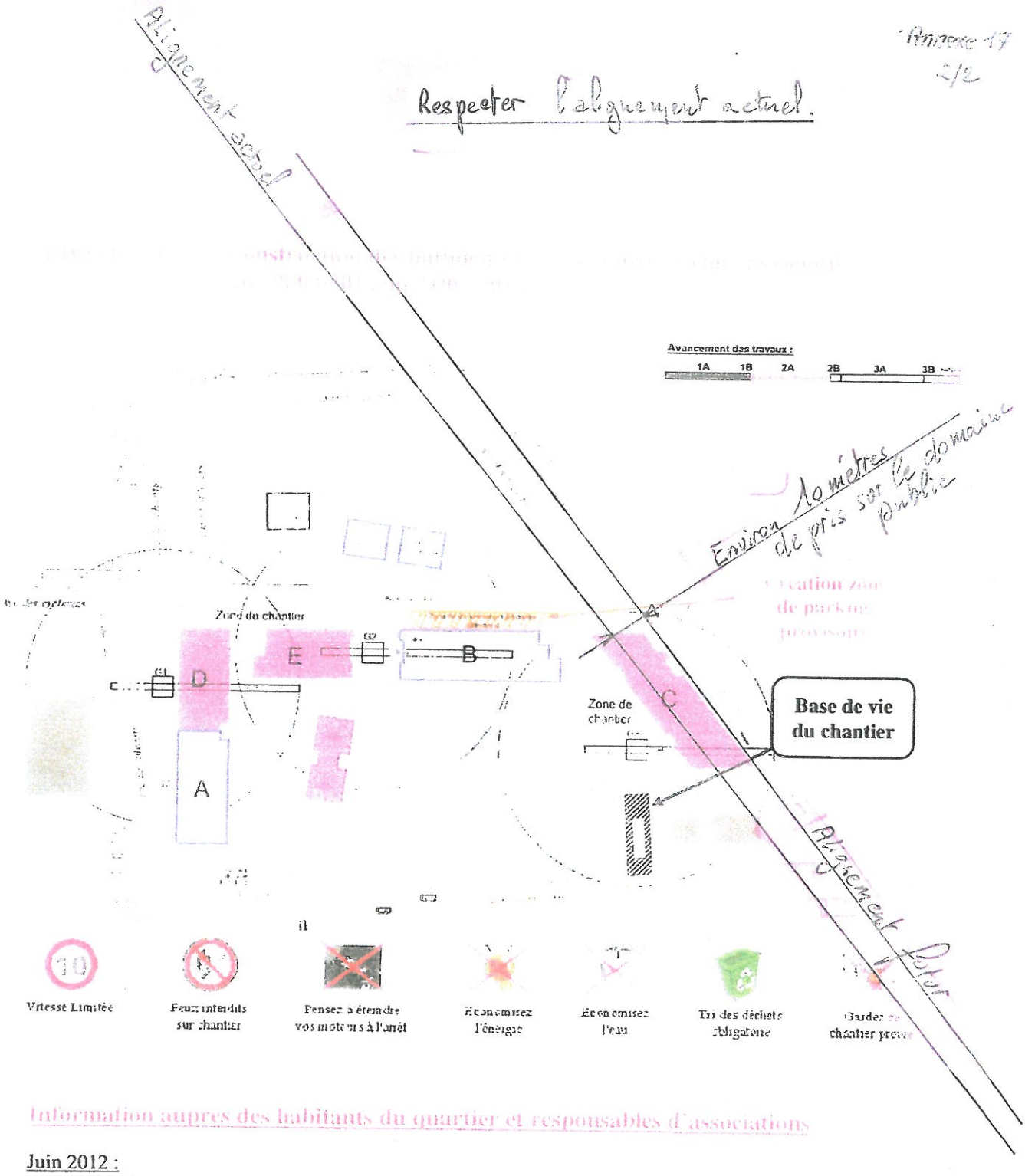
Nous vous prions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de croire à notre sincère considération.

Monsieur et Madame MELLET - 38 Chemin d'AUSSONNE -
Monsieur et Madame VILLENEUVE André 50 Chemin d'Aussonne.
Monsieur et Madame SOULIE J. Luc - 46 chemin d'Aussonne.
Madame CRENN-LE GOFF Michelle 42 chemin d'Aussonne BLAGNAC
Monsieur LE GOFF Didier. 42 Chemin d'Aussonne. BLAGNAC
M. LLODRA Jean Michel. 36 Chemin d'Aussonne. Blagnac
Mr et Mme LEBOUCHER 44 chemin D'aussonne 31700 BLAGNAC
M. et Mme PONCELET 48, Chemin d'Aussonne 31700 Blagnac
Mr LOUSTALOT Jean-Charles et Mme LOUSTALOT Solette 52 Chemin d'Aussonne 31700 Blag
Mr et Mme DEJEAN Jean Claude 56 Ch. d'Aussonne 31700 BLAGNAC

Copie pour Monsieur le Maire de Blagnac pour informations.

Mr PESTOU Cedric 163 bis route de grenade 31700 BLAGNAC

Annexe 17
2/2



Information auprès des habitants du quartier et responsables d'associations

Juin 2012 :

- Réunion pour mesurer la satisfaction des habitants du quartier
  - Prise en compte des remarques des habitants du quartier pour l'amélioration de leur quotidien.

Décembre 2012 :

- Présentation du déménagement pour les locataires concernés
  - Présentation du planning
  - Accompagnement dans les démarches pour le déménagement des logements concernés

Publié par affichage
le 22 DEC. 2010
et déposé à la Préfecture
22/12/2010

Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil de communauté du 16 décembre 2010

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2010-12-URB-06

Approbation de la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac

L'an deux mille dix le seize décembre à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	72
Procurations :	16
Date de convocation :	10 décembre 2010

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON

	M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND M. Serge DIDIER Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués ayant donné pouvoir

		à
Aucamville	M. Gérard ANDRÉ	M. Guy MONTAGNER
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	Mme Béatrice URSULE
Cugnaux	M. Philippe GUÉRIN	M. Guy THIBAUT
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Joseph CARLES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLÉRA	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	M. Abdelkader ARIF	M. Pierre COHEN
	Mme Michèle BLEUSE	M. Antoine MAURICE
	Mme Anne CRAYSSAC	Mme Gisèle VERNIOL
	Mme Martine CROQUETTE	M. Alexandre MARCIEL
	M. Pierre LACAZE	M. Bernard MARQUIÉ
	M. Jean-Luc LAGLEIZE	Mme Malika ARADJ
	Mme Régine LANGE	M. Daniel BENYAHIA
	Mme Erwane MONTHUBERT	Mme Dominique PY
	Mme Cécile RAMOS	M. Joël CARREIRAS
Villeneuve-Tolosane	M. Diego GIL	Dominique COQUART

Délégués excusés

Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Colomiers	M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. François CHOLLET Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Claude TOUCHEFEU
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT

Délibération n° 2010-12-URB-06

Approbation de la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac

Exposé

La procédure de 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac a été engagée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 7 juillet 2010.

Trois grands objectifs ont motivé son engagement :

1- Permettre des actions de renouvellement ou d'évolution du tissu urbain, en différents sites de la commune :

- Par création d'une Orientation d'Aménagement sur deux ensembles de logements aidés, les Saules et Dunum
- Par modification de zonage dans un secteur à proximité de la ligne E du Tramway dans la ZAC Andromède (de UB en UAc)
- Par modification de l'Orientation d'Aménagement du site de Pinot

2- Procéder aux modifications règlementaires correspondantes des articles UAc 6, 10 et 13, UB 6, 7 ,10 et 13, à des mises à jour du règlement écrit (1 AUa 10 ; 1UE, 2UE 6 et 7 ; U et AU 10, 11, 13 ; Uab 13, et les articles 6 et 7 de toutes les zones)

3- ainsi qu'à des corrections d'erreurs matérielles (de numérotation d'alinéas, de fautes d'orthographe et de reprises de mises en page)

Mettre à jour les Annexes du PLU

- par l'intégration des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisannat de proximité (« DPU commerce »)
- par l'intégration du plan de prévention du risque dit de sècheresse
- par la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble

Ce projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et personnes publiques associés, prévus par la procédure de modification.

Dans ce cadre, 8 réponses ont été reçues, émanant :

- De la Direction Départementale des Territoires en date du 12 Août 2010, qui a émis des observations de forme sur la rédaction du règlement et son articulation avec les orientations d'Aménagement. Ces observations ont pu être prises en compte et intégrées au dossier qui a été soumis à enquête publique.

- De Tisséo en date du 22 octobre 2010, qui transmet une Délibération votée au Comité Syndical du 1er octobre 2010, émettant un avis favorable au projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac, assorti de trois recommandations :
  - L'intégration, en annexe, du périmètre d'études pour le projet de desserte de la ligne aéroportuaire par la ligne de tramway Envol. Cette demande est intégrée au présent dossier.

En revanche, ne pourront être prises en compte que dans le cadre d'une prochaine modification ou révision :

- L'étude pour la réduction des normes de stationnement dans le périmètre d'influence des stations de la ligne de Tramway au règlement du PLU, lors d'opérations de renouvellement urbain ou d'éventuelles nouvelles ouvertures à l'urbanisation.
- La fixation de seuils de densité minimale de constructions dans la zone d'influence du réseau Tramway (ligne T1 et ligne Envol)

- Du Conseil Régional en date du 16 août 2010

- De la Chambre d'Agriculture en date du 9 août 2010, qui ne formule aucune observation et émet donc un avis favorable au projet

- De la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 30 septembre 2010, avec un avis favorable également

- Du Conseil général en date 17 août 2010, qui propose de supprimer un emplacement réservé n°21 dont il était bénéficiaire, et pour des travaux sur la Route Départementale 902 qui ont été réalisés.

Compte tenu de la date de réception de cet avis, il n'a pas été possible d'intégrer cette suggestion au dossier soumis à enquête publique. Afin de pouvoir respecter la sincérité de la consultation publique, cette demande sera donc prise en compte dans le cadre d'une prochaine évolution du PLU.

- De la Mairie de Colomiers, qui n'a pas d'observation à formuler

- Du SMEAT, par délibération en date du 18 octobre 2010, qui constate la compatibilité de l'ensemble des dispositions de la modification avec le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine et le projet de SCOT arrêté, et émet donc un avis favorable au projet.

Le projet de modification du PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Monsieur Peyrade Jean-Pierre, commissaire enquêteur, du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Dans le registre d'enquête déposé en Commune, ont été consignées par le public :

- 3 observations:
- 4 courriers
- 1 pétition

Le Commissaire Enquêteur a dénombré 10 visites au cours de ses permanences

Les observations, courriers et pétitions portent en totalité moins une sur les deux orientations d'aménagement définies pour permettre les opérations de renouvellement urbain

« Des Saules », située Chemin d'Aussonne, et de Dunum, Place de Verdun

Concernant la première, les observations ont été émises par des habitants riverains du périmètre de l'Orientation, qui considèrent n'avoir pas été informés du projet de réhabilitation, alors qu'ils avaient été concertés lors de la construction de cet ensemble, que l'implantation des bâtiments sera trop rapprochée du chemin d'Aussonne, les immeubles trop hauts, les voies d'accès réduites, et une densité d'habitants tout aussi importante.

La requête collective porte sur ces mêmes questions, en sollicitant que la distance d'implantation actuelle des immeubles par rapport à la voie soit conservée

Concernant la seconde, des habitants de la rue Kennedy demandent à être informés de l'évolution et du suivi du projet et des travaux, souhaitent que la bande paysagère prévue sur la rue Hélène Boucher puisse être prolongée côté rue Kennedy, et que le stationnement rue Jacques Mignard ne soit pas encouragé, et réservé aux automobiles.

Une autre demande d'un propriétaire porte sur le retour du classement en zone UBa (Habitat) de parcelles classées en 2UEa (activité) lors de la modification du PLU de mars 2009.

Cette demande devra être examinée dans le cadre d'une prochaine modification du PLU, mais ne peut être prise en compte dans le cadre de la présente procédure.

Aucune remarque n'a été formulée dans le registre ouvert au Grand Toulouse,

Le Commissaire Enquêteur relève que les occupants des résidences concernées ne se sont pas manifestés durant l'enquête publique, et considère que le projet de construction/démolition/ reconstruction présenté par le Maître d'Ouvrage leur convient.

Il souligne également que l'enquête publique, qui porte sur la modification du document d'urbanisme, n'entérine pas pour autant le projet de reconstruction des deux ensembles. Les objectifs de la procédure sont bien de mettre en œuvre un outil, l'orientation d'aménagement, afin de définir un cadre de réalisation d'une opération et d'y préciser les contraintes règlementaires. Les constructions devront ensuite faire l'objet de demande de Permis de Construire ou d'Aménager.

Il considère donc que la collectivité a fait un choix cohérent pour permettre le renouvellement urbain de ces ensembles devenus obsolètes.

Il suggère qu'après l'approbation de la modification du PLU, l'élaboration des projets de construction/démolition/reconstruction puisse faire l'objet d'une large information et concertation qui n'oublie pas le voisinage.

Le Commissaire Enquêteur a donc émis un avis favorable sans réserve à la modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Blagnac, telle que soumise à Enquête Publique

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de Plan Local d'Urbanisme, il est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Blagnac, approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005, modifié et révisé selon un procédure simplifiée le 21 décembre 2006, et modifié par Délibération du Conseil de Communauté le 20 mars 2009,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 7 juillet 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique pour la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Blagnac

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 22 novembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac comprenant les modifications soumises à enquête publique ouverte du 2 septembre au 5 octobre 2010 conformément au dossier joint à la présente délibération.

Article 2

De procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de Blagnac durant un mois, à une insertion dans un journal diffusé dans le département et à une publication au recueil des actes administratifs du Grand Toulouse.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la Mairie de Blagnac et à la Préfecture de la Haute-Garonne, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme,.

Article 4

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 88
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président

Pierre COHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 novembre 2010

Dates de convocation : 9 novembre 2010 et 23 novembre 2010
Date d'affichage : 9 novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la ville de BLAGNAC régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KELLER - Maire.

Le Maire de Blagnac certifie que cet acte a été reçu en Préfecture et est exécutoire à compter du : - 2 DEC. 2010

Nombres de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 35
- En exercice : 35
- Qui ont pris part à la délibération : 35

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur KELLER – Maire
Monsieur LOUMAGNE - 1er Adjoint
Monsieur BERGON - Monsieur CARLES - Madame FOLI - Monsieur BIDOUILH - Monsieur BOUREAU - Madame CALVAIRAC - Madame COMBES - Madame COUFFIGNALS - Madame LABORDE - Monsieur TEJEDOR - Monsieur RIGOUT.
Adjoints

Monsieur AJAS - Madame BENAMA - Mademoiselle BOUSQUET-FABRE - Monsieur BOYER - Madame CHEZE - Madame COUDREAU - Monsieur DUBOS - Monsieur GOMEZ - Madame GUERY - Monsieur INDELICATO - Madame NENADITCH.
Conseillers Municipaux délégués

Monsieur BRIAND - Madame CAMBOULIVES - Madame IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT - Monsieur RASTOUL - Monsieur VALETTE.
Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame BUISSON - Adjointe - a donné pouvoir à **Monsieur LOUMAGNE** - 1er Adjoint
Madame BASTIEN-CANDOTTI conseillère municipale déléguée -
a donné pouvoir à **Monsieur INDELICATO** conseiller municipal délégué
Monsieur GABARRE - conseiller municipal délégué - a donné pouvoir à **Monsieur DUBOS** -
conseiller municipal délégué
Madame MASSETTE - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Madame COMBES** - adjointe

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

OBJET : DELIBERATION N° 15 : AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BLAGNAC AVANT APPROBATION PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

VILLE de BLAGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2010 11 29 – 15
(SUITE 1)

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BLAGNAC AVANT APPROBATION PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Il est rappelé à l'assemblée que le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse a, par arrêté en date du 7 juillet, engagé la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac.

Avant son approbation par le Conseil de Communauté du Grand Toulouse prévu le 16 décembre 2010, il convient que le Conseil Municipal émette préalablement un avis sur son contenu.

Trois grands objectifs ont motivé cette modification:

1- Permettre des actions de renouvellement ou d'évolution du tissu urbain, en différents sites de la commune :

- en créant des orientations d'aménagement sur deux secteurs d'implantation d'ensembles vétustes de logements aidés destinés à des opérations de construction/démolition/reconstruction: « les Saules » dans le quartier Barradels, Chemin d'Aussonne, et « Dunum », Place de Verdun ;
- en modifiant le zonage de UB en UAc dans le secteur des anciens logements de la gendarmerie situé à l'angle de l'avenue de Cornebarrieu et de l'allées des Mûriers, à proximité de la ligne E du Tramway, afin d'en favoriser le renouvellement et la densification ;
- en modifiant l'orientation d'aménagement du site de Pinot pour prendre en compte son évolution suite à l'abandon de la réalisation des projets de centre de convention et centre d'affaires.

2- Procéder aux modifications règlementaires correspondantes des articles UAc 6, 10 et 13, UB 6, 7 ,10 et 13, **à des mises à jour du règlement écrit** (1AUa 10 ; 1UE, 2UE 6 et 7 ; U et AU 10, 11, 13 ; UAb 13, et les articles 6 et 7 de toutes les zones), **ainsi qu'à des corrections d'erreurs matérielles** (numérotation d'alinéas, fautes d'orthographe et reprises de mises en page)

3- Mettre à jour les annexes du PLU

- en intégrant les trois périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (Centre ville, Place de Catalogne, Place des Marronniers) dans lesquels la commune peut exercer, depuis une délibération de décembre 2007, son droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux;
- en intégrant le plan de prévention du risque dit sècheresse, approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 ;
- en supprimant le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Noble, pour faire suite à son achèvement acté par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'Urbanisme, ce projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et personnes publiques dits associés qui ont émis les huit observations suivantes :

➢ La Direction Départementale des Territoires a formulé, par courrier du 12 Août 2010, des observations de forme sur la rédaction du règlement et son articulation avec les orientations d'Aménagement. Ces observations ont pu être prises en compte et intégrées au dossier soumis à enquête publique ;

➢ La Chambre d'Agriculture, par courrier en date du 9 août 2010, a émis un avis favorable au projet, dénué de toute observation ;

➢ Le Conseil Régional, par courrier en date du 16 août 2010, n'a émis aucune observation ;

➢ Le Conseil Général, par courrier en date 17 août 2010, a proposé de supprimer l'emplacement réservé n°21 dont il était bénéficiaire dans le but de la réalisation de travaux sur la Route Départementale 902, aujourd'hui achevés. Compte tenu de la date de réception de cet avis, il n'a pas été possible d'intégrer cette suggestion au dossier soumis à enquête publique. Elle sera donc prise en compte dans le cadre de la prochaine modification du PLU ;

➢ La Mairie de Colomiers a fait savoir, par courrier du 1er septembre 2010, qu'elle n'avait pas d'observation à formuler ;

➢ La Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en date du 30 septembre 2010, a émis un avis favorable ;

➢ TISSEO, par délibération du Comité Syndical du 1er octobre 2010, a émis un avis favorable, assorti de trois recommandations :

- L'intégration, en annexe, du périmètre d'études pour le projet de desserte de la zone aéroportuaire par la ligne de tramway Envol. Cette demande, consistant en une simple mise à jour, peut être intégrée au dossier de modification.

En revanche, ne pourront être prises en compte que dans le cadre d'une prochaine modification ou révision :

- L'étude pour la réduction, dans le règlement du PLU, des exigences de stationnement dans le périmètre d'influence des stations de la ligne de Tramway, lors d'opérations de renouvellement urbain ou d'éventuelles nouvelles ouvertures à l'urbanisation.

- La fixation de seuils de densité minimale de constructions dans la zone d'influence des réseaux de Tramway (ligne T1 et ligne Envol).

➢ Le SMEAT, constatant la compatibilité de l'ensemble des dispositions de la modification avec le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté, a émis, par délibération en date du 18 octobre 2010, un avis favorable.

Le projet de modification du PLU a été soumis à enquête publique dirigée par Monsieur Jean-Pierre Peyrade, commissaire enquêteur, du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Dans le registre d'enquête déposé en commune, le public a consigné trois observations, quatre courriers et une pétition. Aucune remarque n'a été formulée dans le registre ouvert au Grand Toulouse.

Le Commissaire Enquêteur a dénombré dix visites au cours de ses permanences.

Mise à part une demande particulière d'un propriétaire, hors champs de la modification, consistant au retour du classement en zone UBa (habitat) de parcelles classées en 2UEa (activité) lors de la modification du PLU de mars 2009, l'ensemble des observations, courriers et pétition n'a porté que sur les deux orientations d'aménagement définies pour permettre les opérations de renouvellement urbain « Les Saules » et « Dunum ».

Concernant la première orientation, les observations ont été émises par des habitants riverains du futur projet. Ils considèrent ne pas avoir pas été informés du projet de réhabilitation. De façon générale, au vu du plan de masse du projet qu'ils se sont procurés, ils estiment que l'implantation des bâtiments sera trop rapprochée du chemin d'Aussonne, que les immeubles seront trop hauts, que les voies d'accès seront réduites et que la densité sera tout aussi importante. Dans la requête collective, ils sollicitent que la distance d'implantation actuelle des immeubles par rapport à la voie soit conservée.

Concernant la seconde orientation, des habitants de la rue Kennedy demandent à être informés de l'évolution et du suivi du projet et des travaux. Ils souhaitent que la bande paysagère prévue côté ouest puisse être prolongée côté sud et que le stationnement rue Jacques Mignard ne soit pas encouragé.

Le commissaire enquêteur a relevé, à juste titre, que l'enquête publique n'a porté que sur la modification du document d'urbanisme et n'a pas eu pour objet d'entériner les projets de construction/démolition/reconstruction des deux ensembles. La procédure de modification a seulement consisté à mettre en oeuvre un outil, l'orientation d'aménagement, permettant de définir les contraintes règlementaires de réalisation d'opérations qui feront ultérieurement l'objet de demande d'autorisation d'urbanisme.

Il considère, par conséquent, que la collectivité a fait un choix cohérent pour permettre le renouvellement urbain de ces ensembles devenus obsolètes. Il suggère toutefois, qu'après l'approbation de la modification du PLU, l'élaboration des projets de construction/démolition/reconstruction puisse faire l'objet d'une large information et concertation qui n'oublie pas le voisinage.

Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable, sans réserve, au dossier de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac, tel que soumis à enquête publique.

VILLE de BLAGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2010 11 29 – 15
(SUITE 4)

Considérant l'ensemble des faits exposés ci-dessus, il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac, telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants

VU les avis des personnes publiques dites associées

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un avis favorable sur le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac, comprenant les modifications soumises à enquête publique ouverte du 2 septembre au 5 octobre 2010 ainsi que l'intégration, en annexe, du périmètre d'études pour le projet de tramway de la ligne Envol ;

PRECISE qu'il sera procédé, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération à la Mairie de Blagnac durant un mois et, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, à la mise à disposition au public de la présente délibération, du dossier de PLU modifié ainsi que du rapport du commissaire enquêteur ;

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après la transmission par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité et d'affichage prévue par le Code de l'Urbanisme ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur BIDOUILH, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Bernard KELLER

O → A

le Grand Toulouse
communauté urbaine

RECU
le 08 JUIL. 2010
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
3ème Modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2005 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Blagnac, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 20 mars 2009,

VU la décision du Président du Tribunal Administratif du 01 Décembre 2009 désignant Monsieur Jean-Pierre PEYRADE en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 3ème Modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de Modification du PLU,

APRES avoir consulté Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une Modification du PLU afin de procéder à :
- des actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du tramway,
- la modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,
- des modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections,
- l'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac pour une **durée de 34 jours consécutifs à compter du jeudi 02 septembre 2010 jusqu'au mardi 5 octobre 2010 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier relatif à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Blagnac pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Blagnac, Hôtel de Ville, place Jean-Louis Puig/passage Charles Toulouse 31700 Blagnac cedex, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 h30 à 18h00,

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 6 rue rené Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Blagnac.
Le public pourra obtenir des informations sur le projet de Modification du PLU auprès des services du Grand Toulouse au 05.81.91.72.18 et des services de la commune de Blagnac au 05.61.71.73.58

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Blagnac, Hôtel de Ville, place Jean-Louis Puig/Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac aux jours et heures suivants :

* **Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00**
* **Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00**
* **Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00**

ARTICLE 5

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Blagnac, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par le Maire de la Commune, celui déposé au Grand Toulouse, sera clos et signé par le Président du Grand Toulouse qui les remettra au Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Grand Toulouse dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne et à Monsieur le Maire de Blagnac.

ARTICLE 7

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac.

ARTICLE 8

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se prononcera, par délibération, sur la Modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Blagnac.

Fait à Toulouse, le 07 JUIL. 2010

Le Vice-Président

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le : 08/07/2010
- Publié par affichage :
- ***au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le :*** 08/07/2010
- ***en mairie, le :*** 27/07/10

- Notifié dans la Presse : La Depeche du Midi du 16 Aout 2010 et du 6 septembre
La Gazette du Midi du 16 Aout 2010 et du 6 Septembre 2010

Certifié exécutoire le : 16 Aout 2010

Le Vice-Président

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
Tél. : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01
CEDEX 5
31505 TOULOUSE

Daniel BENYAHIA

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

A3N SARL

Capital de 15.244,90 Euros
7 impasse Marcel Paul
ZI de Pahin
31170 - TOURNEFEUILLE
RCS TOULOUSE : B 410 040 240

Par décision du 30 Août 2010 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er septembre 2010 et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur, Monsieur VILLA Gérard, gérant associé, demeurant 69 avenue de Verdun - 32600 - L'ISLE JOURDAIN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à TOURNEFEUILLE (31170) - 7 impasse Marcel Paul - ZI de PAHIN.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

42953 Pour avis, le liquidateur

PMC TLS

EURL au capital de: 8.000 €
Siège social : 27 rue heliot
31000 Toulouse
R.C.S. Toulouse : 517 732 251

L'associé unique à décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er septembre 2010, nommé en qualité de liquidateur M FOIRET Jean-Francois, et fixé le siège de liquidation 10 rue Léon Soulié. Mention RCS Toulouse.

42860

TRIBUNAL DE COMMERCE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

M. CHICHEPORTICHE Olivier – CASTANET TOLOSAN
SARL TCME – TOURNEFEUILLE
SARL STE ALAIN JACTEL – SAINT PAUL SUR SAVE
SARL DOMI NET AUTO - PECHBONNIEU
SARL FABELEC MIDI PYRENEES – SALLES SUR GARONNE
SARL SAVEURS D'HORIZON – BALMA
SARL ABIWAY – TOULOUSE
SARL REC – CUGNAUX
MME GRALAND CAROLINE – TOURNEFEUILLE
M. BERTRAND STEPHAN – CORNEBARRIEU

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

SARL GIKA'S – BONDIGOUX
SARL GFNP – TOULOUSE
SARL NONAYO – TOULOUSE
M. GARCIA Didier – BLAGNAC
M. BOUDRA Ahmed – TOULOUSE
SARL BDL STUDIOS 2 IMAGES ET COMMUNICATION – BALMA
SARL LLA PARTNERS – BOULIEU LES ANNONAY
SARL MEDIA 10 – TOULOUSE
SARL JM INSTITUT – RAMONVILLE ST AGNE
SARL CB ISO – FONSORBES
SARL LAKSIRI Hicham – FONSORBES
M. CHAULET Fabrice – AURIAC SUR VENDINELLE
SARL LOUME SECURITE INTERVENTIONS – TOULOUSE
SARL BEAU SOLEIL – TOULOUSE
SARL AUTAN DE BIEN ETRE – JUZES
M. LLORENS Julien – TOULOUSE
SARL AUTO VENTE 31 – COLOMIERS
SARL PYRENEES GROS OEUVRE – TOULOUSE
SARL HERTLINE – TOULOUSE
SARL COTE BAIN – SAINT ALBAN
M. LUDOVIC SEVERAN – SABONNERES
SARL ASENSIO – AUTERIVE
MELLE PONS EMMANUELLE – TOULOUSE
SARL BBG TRANSPORTS – NOE
M. LOIC MAREY – GRENADE
SARL PLH – TOULOUSE
SAS DEMSON – TOURNEFEUILLE
SARL ENTREPRISE SCOLARO ROBERT – BRAX
SARL BOSIFLORA CR. – TOULOUSE
M. BONNAL PATRICK – CORNEBARRIEU
SARL CDM DEVELOPPEMENT – TOULOUSE
SARL DIFF EXPRESS – TOULOUSE
MME ITIER MIREILLE – TOULOUSE
M. DIDIER JEAN MICHEL – SEYSSES
SARLU SITGES – TOULOUSE

PLANS :

EUROFIN LARA – TOULOUSE
SARL LE CHAUFF'ART – CASTELMAUROU

SANCTIONS :

M. DIBANE FARES – TOULOUSE
M. FORTES DA CRUZ JOSE LUIS – DAMMARIE LES LYS
M. BONIFAS GILLES – TOULOUSE
MELLE BONIFAS OPHELIE – TOULOUSE
M. OUMRIDA MOHAMED – COLOMIERS
M. ANDRIANAIVOSOA MAHANDRY – TOULOUSE
M. YEWHA GILBERT – PORTET SUR GARONNE

CLOTURES :

SARL ALZION – TOULOUSE
SARL KLIMELEK – TOULOUSE
SARL SUR MESURE – TOULOUSE
SARL EBEN 'ARTR CREATION – DAUX
M. ANDROUSIAK Cédric – REVEL
M. Rachid MONJI – TOULOUSE
Mme Chantal TUNIDIS née BOURGADE – PECHBONNIEU
SARL CHRIS FANTAISIE ET THIESANJESS – PLAISANCE DU TOUCH
SARL DE CONFECTION DE LA GRAVE SOCOGRA – ESCALQUENS
M. Nicolas FAVROT – TOULOUSE
SARL ALVA – TOULOUSE
SARL LARREY PRODUCTION – TOULOUSE
SARL RESTAURATION ET SERVICES ANNEXES DU TOURISME – TOULOUSE
Mme Emilienne ANDRIANARISON RAKOTOMALALA – TOULOUSE
SARL TROPEA – BLAGNAC
M. Pascal DEBRAINE – Montastuc la Conseillère
SARL SOCIETE DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE – TOULOUSE
SARL JLM – ROCHEFORT
SARL FAVIER ET FILS – ROQUES
SARL CHRIS & DAN CARRELAGE – FROUZINS
SARL RGM – TOULOUSE
SARL LAURYNE ESTHETIQUE – SEILH
SARL DIGICOM TECHNOLOGY – TOULOUSE
SARL CLIMENSTOC – FONSEGRIVES
SENSITIVE BUSINESS LIMITED – TOULOUSE
Melle Nadia GHARSALLAH – TOULOUSE
M. CLAUDE SIMON LABORIE – TOULOUSE
M. AHMET OZGOKCE – TOULOUSE
M. JEAN PAUL PAYET – CUGNAUX
M. MANSOUR NOUREDDINE – TOULOUSE
MME ZOUABEUR NAOUEL – TOULOUSE
M. ESSOH AKA – TOULOUSE
M. HERNANDEZ ROBERT – PORTET SUR GARONNE
SARL TTEN – TOULOUSE
SARL EGMP – TOULOUSE
SARL ARC EN CIEL – CUGNAUX
SARL ECO FLOR – CLERMONT LE FORT
SARL IBS – BLAGNAC
SARL ATR EXPRESS – TOULOUSE
SARL TPNG – BLAGNAC
SA SDME – TOULOUSE
SARL AUPRA NET – TOULOUSE
SARL PINS TRANSPORTS – TOULOUSE
SARL AFSO – CUGNAUX
SARL AGENCE SURVEILLANCE PROTECTION GARDIENNAGE SECURITE – AUSSONNE
SARL TALANQUER TOULOUSE SESQUIERES – TOULOUSE
SARL POLE SUD ANIM – BEAUZELLE
SARL SERVITECH – LAGARDELLE SUR LEZE
SARL BCM CONSTRUCTION – TOULOUSE
SARL ENTREPRISE DELAHAYE ET COZAC – TOULOUSE
SARL PYRENEENNE DU BATIMENT – FONSORBES
SARL LE COL O NIDS – AUZEVILLE TOLOSANE
SARLu 7 DENIERS – TOULOUSE
SARLu VIT EXPRESS – MURET
SARLu VAGUE BLEUE PISCINES – VERNET
SARL A PETITS POIS – AUSSONNE
SARL DUO TRADITION – AURIAC SUR VENDINELLE
M. PAILLET ROBERT – TOULOUSE
EURL GP DECORATION – FRONTON

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

EXTRAIT DES MINUTES

Conformément aux articles R 643-6 et R 643-11 du Code de Commerce, Me Olivier BENOIT 17 rue de Metz 31000 TOULOUSE, liquidateur de la SCI LA TOLOSANE 103 avenue Tolosane 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE,

a déposé l'état de collocation au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse le 29 juin 2010

42872 Le Greffier

EXTRAIT DES MINUTES

Conformément aux articles R 643-6 et R 643-11 du Code de Procédure Collective, Me Jocelyne DUTOT 54 rue Pargaminière, liquidateur de Monsieur René-Claude VENISSAC, chirurgien-dentiste, 3 avenue Georges Pompidou 31270 CUGNAUX.

a déposé l'état de collocation au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse le 16 juin 2010.

42873 Le Greffier

EXTRAIT DES MINUTES

Par jugement en date du 06 juillet 1998

Conformément à l'article R 643-6 et R 643-11 du Code de Commerce , Me Olivier BENOIT 17 rue de Metz 31000 TOULOUSE, mandataire liquidateur de la SCI PROMO BURO 31 - 39 impasse de Seilla - 31470 FONSORBES.

a déposé l'état de collocation au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse le 29 juin 2010.

42874 Le Greffier

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Additif à l'annonce n°39648 (parue le 29/03/2010) concernant M. BELARBI (KARIM). Il convient de lire "agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs (WAFIA), née le 7 mai 2000 à TOULOUSE (HAUTE-GARONNE), (ABDEL-GHANIE) né le 27 avril 2001 à TOULOUSE, (HAFSA) née le 01/01/2004 à TOULOUSE, (ABOU-YAZID) né le 15 février 2005 à TOULOUSE, (YA-SIN) né le 18 Avril 2010 à TOULOUSE".

40605

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS AU PUBLIC

Commune de (31120) PINSAGUEL

Enquête publique du Plan d'Urbanisme.

Par arrêté n° 2010-27 en date du 5/08/2010 le Maire de la Commune de Pinsaguel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur René RODIER domicilié 49 rue Raymond IV (31000) -TOULOUSE Ingénieur Général des Ponts & Chaussées retraité , a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Toulouse en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie, du lundi 30 Août 2010 au vendredi 8 octobre 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (ainsi que les samedis matin de 10 heures à 12 heures)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie les :

- 02 septembre 2010 de 13 H 30 mn à 18 Heures
- 16 septembre de 13 H 30 mn à 18 Heures
- 08 octobre de 13 H 30 mn à 18 Heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'Enquête.

A Pinsaguel, le 09 Août 2010
Jean-Louis COLL
Maire de Pinsaguel

42831

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE MURET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Prescription de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour de la société "ANTARGAZ" sur le territoire de la commune de Boussens.

La Sous-Préfecture de MURET communique :

Par arrêté préfectoral du 26 août 2010, le périmètre d'étude du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société "ANTARGAZ" sur le territoire de la commune de Boussens a été modifié.

Cet arrêté sera affiché durant un mois dans les mairies de Boussens, Mancioux et Roquefort-sur-Garonne et au siège de la Communauté de Communes de Saint-Martory et de la Communauté de Communes de Salies-du-Salat. Cet arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Garonne.

MURET, le 26 août 2010
Le sous-préfet
Loïc ARMAND

42849

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac"

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac", sera ouverte du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway,
- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,
- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections,
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Blagnac (Place Jean-Louis Puig, /Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Blagnac : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Blagnac :

- Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00
- Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

3ème Modification du PLU - Mairie de Blagnac - Place Jean-Louis Puig, 31700 Blagnac cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Blagnac.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac.

42854





Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE DU MIDI

LA DÉPÊCHE.fr

- Par téléphone : N° Indigo 0 820 821 822 (0,118 € TTC / MN)
  Règlement CB
  Lundi au Vendredi : 8h30/19h
- Par internet : www.ladepeche.fr
  Règlement CB
  24h/24h
- Par courrier : 02 Pub Annonces Classées
  7, rue Roger Camboulives
  31 100 TOULOUSE
  Règlement Chèque à l'ordre :
  Occitane de Publicité

Toutes les offres d'emploi de La Dépêche du Midi sont reprises pendant 4 semaines sur

LA DÉPÊCHE.fr EMPLOI

Aéroport de Toulouse-Blagnac

Lundi 6 septembre 2010

Arrivée			Départ		
Provenances	**Compagnies**	**Heures**	**Destinations**	**Compagnies**	**Heures**
Alger	AIGLE AZUR	13:40	Alger	AIGLE AZUR	15:00
	AIR ALGERIE	12:15		AIR ALGERIE	13:15
Amsterdam	KLM	11:30 - 16:50 - 22:15	Amsterdam	KLM	06:55 - 13:45 - 17:40
Barcelone	IBERIA	17:30	Barcelone	IBERIA	18:05
Bordeaux	AIR MEDITERRANEE	15:25	Breme	OLT	17:15
Breme	OLT	09:20	Bristol	EASYJET	15:20
Bristol	EASYJET	14:55	Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:35 - 12:00 - 17:05
Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	11:25 - 16:35 - 22:45	Casablanca	JET4YOU	12:00
Casablanca	JET4YOU	11:00		ROYAL AIR MAROC	17:55
	ROYAL AIR MAROC	16:55	Cayenne	COTAM	12:00
Dublin	AER LINGUS	16:15	Dublin	AER LINGUS	16:55
Filton	BMI	10:00 - 10:40 - 21:00	Filton	BMI	10:30 - 17:00
Finkenwerder	OLT	09:20 - 19:35	Finkenwerder	OLT	07:00 - 17:15
Francfort	LUFTHANSA	09:45 - 14:25 - 18:35 - 23:35	Francfort	LUFTHANSA	07:35 - 10:20 - 15:00 - 19:05
Geneve	BABOO	21:30	Geneve	BABOO	06:30 - 22:00
Hambourg	GERMANWINGS	12:35	Hambourg	GERMANWINGS	13:05
Heraklion	XL AIRWAYS FRANCE	15:20	Heraklion	AIR MEDITERRANEE	16:15
Lille	AIR FRANCE	08:30 - 14:45 - 19:35		XL AIRWAYS FRANCE	17:20
Lisbonne	TAP PORTUGAL	00:30 - 12:10	Lille	AIR FRANCE	09:05 - 15:55 - 20:10
Londres-Gatwick	EASYJET	09:20 - 16:55 - 21:30	Lisbonne	TAP PORTUGAL	06:15 - 12:50
Londres-Heath-row	BRITISH AIRWAYS	10:40 - 17:10 - 22:30	Londres-Gatwick	EASYJET	09:50 - 17:20 - 21:55
Lyon	AIR FRANCE	07:50 - 09:45 - 16:15 - 17:15 - 19:50 - 21:00	Londres-Heath-row	BRITISH AIRWAYS	07:50 - 11:55 - 18:05
	EASYJET	07:55 - 21:25	Lyon	AIR FRANCE	06:50 - 08:35 - 13:50 - 17:05 - 18:10 - 20:40
Madrid	EASYJET	15:00		EASYJET	08:20 - 21:50
	IBERIA	09:25 - 11:10 - 16:25 - 18:15 - 22:15	Madrid	EASYJET	15:30
Malte	AIR MALTA CIE.LTD	18:25		IBERIA	09:55 - 11:45 - 16:55 - 19:05
Marrakech	EUROPE AIRPOST	02:30	Malte	AIR MALTA CIE.LTD	19:15
Marseille	AIR FRANCE	09:35 - 18:05 - 21:45	Marseille	AIR FRANCE	06:55 - 15:35 - 19:25
Metz-Nancy	TWIN JET	08:15 - 19:35	Metz-Nancy	TWIN JET	08:45 - 20:05
Milan	AIR FRANCE	14:35	Milan	AIR FRANCE	11:15
Mulhouse-Bale	TWIN JET	10:30 - 21:20	Mulhouse-Bale	TWIN JET	06:35 - 17:25
Munich	LUFTHANSA	10:50 - 14:55 - 17:25 - 20:50 - 23:00	Munich	LUFTHANSA	06:30 - 12:10 - 15:40 - 18:25 - 21:25
Nantes	AIR FRANCE	07:40 - 16:40 - 19:50	Nantes	AIR FRANCE	08:20 - 17:15 - 20:30
Nice	AIR FRANCE	10:30 - 17:35 - 21:55	Naples	EUROPE AIRPOST	07:40
Oran	AIR ALGERIE	11:40	Nice	AIR FRANCE	06:55 - 11:05 - 18:15
Paris-Cdg	AIR FRANCE	08:35 - 11:45 - 14:30 - 17:15 - 20:05 - 22:35	Oran	AIR ALGERIE	12:45
	COTAM	10:30	Paris-Cdg	AIR FRANCE	07:20 - 10:45 - 13:00 - 15:50 - 18:00 - 20:50
	EASYJET	15:00 - 22:20		EASYJET	06:30 - 15:45
Paris-Orly	AIR FRANCE	07:30 - 08:00 - 08:30 - 09:10 - 09:30 - 10:00 - 11:30 - 12:00 - 13:30 - 14:00 - 15:00 - 15:30 - 16:00 - 16:30 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 18:00 - 18:30 - 18:45 - 19:00 - 19:30 - 20:00 - 20:30 - 21:00 - 21:30 - 22:00	Paris-Orly	AIR FRANCE	06:00 - 06:15 - 06:45 - 07:15 - 07:45 - 08:15 - 08:45 - 09:15 - 09:45 - 10:15 - 10:45 - 12:15 - 12:45 - 14:15 - 14:45 - 15:45 - 16:15 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 18:00 - 18:15 - 18:45 - 19:15 - 19:30 - 19:45 - 20:45
	EASYJET	08:05 - 09:30 - 16:30 - 18:30 - 20:25		EASYJET	08:35 - 10:10 - 17:00 - 19:00 - 20:55
Rennes	AIR FRANCE	07:40 - 16:10 - 19:45	Rennes	AIR FRANCE	08:15 - 16:50 - 20:20
Rome	AIR FRANCE	14:55	Rome	AIR FRANCE	10:45
Saint Denis	AIR AUSTRAL	06:05	Saint Denis	AIR AUSTRAL	17:10
Strasbourg	AIR FRANCE	10:05 - 18:30 - 22:15	Strasbourg	AIR FRANCE	06:35 - 15:05 - 18:45
Tunis	TUNISAIR	10:50	Tunis	TUNISAIR	11:50

- Les horaires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier sans autre préavis.
- La liaison aéroport-ville est assurée régulièrement par un service de cars. Points arrêt : Aéroport, gare routière (poste n° 1) : allées Jean-Jaurès (entrée parking) ; place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 1) : Compans-Caffarelli (hôtel Mercure)
- Billets en vente à **«LA DEPECHE VOYAGES»**, Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Rodez, Albi, Cas-

55-152-156-153

Annonces Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37 - Fax . 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Divers

AVIS

De dépôt des relevés de créances salariales

ODYSSEE FRANCE SAS
Organisation et développement d'un réseau de vente et distribution de bijoux fantaisie et accessoires
18, rue Musette, 21000 DIJON
SIREN 409 148 293

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon le **16 septembre 2008.**

Cette publicité fait courir le délai de forclusion.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur.

En date à ce jour.

Avis publics

MAIRIE DE LHERM

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la première révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 20 du 1er septembre 2010,

Le maire de la commune de LHERM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: adaptation et modification de certaines dispositions du règlement du PLU; modifications mineures du zonage.

A cet effet,

Monsieur Jean SASSUS, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, ayant pour profession architecte, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LHERM, **du 27 septembre 2010 au 26 octobre 2010**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie, les: **lundi 27 septembre 2010, mercredi 13 octobre 2010 et mardi 26 octobre 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la première révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean AYCAGUER.

Consultez tous les marchés publics sur le site de :

LADEPECHE.fr

rubrique : Annonces légales

MAIRIE DE LHERM

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la 2e révision simplifiée du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°18 au 1er septembre 2010, le maire de la commune de LHERM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: secteur Escatousses: création d'une ferme photovoltaïque.

A cet effet, Monsieur Jean SASSUS, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LHERM du **27 septembre 2010 au 26 octobre 2010**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie le **lundi 27 septembre 2010, le mercredi 13 octobre 2010 et le mardi 26 octobre 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la première révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean AYCAGUER, signé.

MAIRIE DE LHERM

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la première révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 19 du 1er septembre 2010,

Le maire de la commune de LHERM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: secteur Coucoures, passage de 1 AUe2 en UCs et UC en AUe2.

A cet effet,

Monsieur Jean SASSUS, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, ayant pour profession architecte, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LHERM, **du 27 septembre 2010 au 26 octobre 2010**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie, les: **lundi 27 septembre 2010, mercredi 13 octobre 2010 et mardi 26 octobre 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la première révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jean AYCAGUER.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du GRAND TOULOUSE commune de SAINT-ALBAN Mise à disposition du dossier

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe de la mise à disposition du public du dossier de: première modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du GRAND TOULOUSE, commune de SAINT-ALBAN, **à compter du 15 septembre et jusqu'au 15 octobre 2010 inclus.**

Cette modification simplifiée porte sur la suppression d'une partie de l'emplacement réservé n° 12.

A cet effet, une notice explicative ainsi qu'un registre où pourront être inscrites les observations du public sont mis à disposition du public, à la mairie de SAINT-ALBAN (square Georges-Brassens, 31140 SAINT-ALBAN) et au siège du GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc, à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de SAINT-ALBAN, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 45 à 18 heures, et le samedi, de 9 heures à 11 h 30**; au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.**

A l'expiration du délai de mise à disposition du dossier, les observations contenues dans le registre seront portées à la connaissance du Conseil de Communauté qui devra délibérer pour approuver la modification simplifiée.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE
Enquête publique relative à la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de BLAGNAC

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de BLAGNAC, est ouverte **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.**

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:
- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'orientations d'aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du tramway;
- Modification de l'orientation d'aménagement de Pinot;
- Modifications réglemtnaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections;
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, professeur d'université, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de BLAGNAC (place Jean-Louis-Puig/passage Charles-Toulouse, 31700 BLAGNAC) et au siège du GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc, à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de BLAGNAC, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures**; au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures**, ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BLAGNAC, les: **vendredi 10 septembre 2010, de 15 heures à 18 heures; mercredi 29 septembre 2010, de 16 heures à 19 heures; lundi 4 octobre 2010, de 9 heures à 12 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, troisième modification du PLU, mairie de BLAGNAC, place Jean-Louis-Puig, 31700 BLAGNAC CEDEX.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BLAGNAC.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de BLAGNAC.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Voie de liaison des Ramassiers - Ouverture de la concertation au public conformément aux articles L.300-1 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil de Communauté du **15 décembre 2006** a déclaré d'intérêt communautaire la voie de liaison entre la RN124 et la ZAC des Ramassiers, située sur la commune de COLOMIERS, identifiant le GRAND TOULOUSE comme maître d'ouvrage de la réalisation de cette voie.

Le projet de réalisation de la voie de liaison des Ramassiers est situé sur les communes de COLOMIERS et TOULOUSE. Il consiste en la réalisation d'un boulevard urbain multimodal qui comporte: un site propre pour les transports en commun, une chaussée bidirectionnelle, un aménagement pour les piétons et les deux-roues.

Cette voie à son extrémité sud se raccorde sur un giratoire existant sur la ZAC des Ramassiers. Au Nord, elle se raccordera sur le carrefour de Chèvrefeuille pour le TCSP (prolongement de l'aménagement réalisé en 2010 sur le chemin de l'Espeissière et du giratoire de la Crabe) et sur le giratoire Escola et Benozzi pour le mode véhicule particulier sur la ZAC de SAINT-MARTIN-DU-TOUCH.
La voie de liaison des Ramassiers est constituée d'une voie qui franchira la voie ferrée (ligne C de la voie SNCF Toulouse-Auch) en sous-œuvre, au moyen d'un ouvrage d'art.

Le GRAND TOULOUSE souhaite mener une phase de concertation.

A cet effet, une délibération a été prise le **18 juin 2010**. La concertation sera ouverte **du 10 septembre 2010 au 11 octobre 2010.**

Les modalités de concertation du public sont les suivantes:
- Parution d'un avis d'information dans la presse.
- Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de la Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE et de TISSEO, à la mairie de COLOMIERS et de TOULOUSE et en mairie annexe de SAINT-MARTIN-DU-TOUCH. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations.
- Organisation d'une réunion publique de concertation le **30 septembre 2010, à 18 h 30**, 1, allée Aristide-Maillol, à COLOMIERS, pour présenter l'opération aux habitants intéressés.
- Mise à disposition sur le site internet de TISSEO et du GRAND TOULOUSE du dossier de concertation et de l'adresse spécifique liaison.ramassiers@grandtoulouse.fr permettant au public de transmettre des avis par messagerie électronique.

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Monsieur Imed ROBBANA, directeur de l'Investissement et du Patrimoine, SCI MIREPOIX LE MOULAS, Service DIP, 29, boulevard de Koening, BP 23148, 31027 TOULOUSE CEDEX.

Objet du marché : Réalisation de 7 logements individuels à MIREPOIX-SUR-TARN.

Durée du marché : Délai d'exécution : 15 mois (y compris congés et préparation).

Nombre et consistance des lots :
- LOT N° 1 - Gros œuvre.
- LOT N° 2 - Enduits extérieurs, revêtements de façade.
- LOT N° 3 - Charpente, couverture, zinguerie.
- LOT N° 4 - Plâtrerie, cloisons sèches, doublages.
- LOT N° 5 - Isolation.
- LOT N° 6 - Menuiseries et fermetures extérieures PVC.
- LOT N° 7 - Menuiseries intérieures, vêture bois.
- LOT N° 8 - Electricité, chauffage électrique.
- LOT N° 9 - Courants faibles : télévision, téléphone.
- LOT N° 10 - Plomberie, sanitaire, VMC.
- LOT N° 11 - Serrurerie.
- LOT N° 12 - Revêtements de sols souples.
- LOT N° 13 - Revêtements de sols durs, faïence.
- LOT N° 14 - Peinture, nettoyage.

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

SNC BOULOGNE

Société en nom collectif
Au capital de 457.35 euros
Siège social 119 route d'Albi
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE
numéro 400 354 544

Faisant suite à la cession de parts consentie par Monsieur Boulogne Rémi à Madame Cortes Tania épouse Boulogne demeurant 40 route de Castelnau 31380 GARIDECH nouvelle associée dans la société, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit par décision des associés en date du 6 août 2010.

Associés en nom

Ancienne mention : Monsieur Boulogne deux cents dix parts, numérotées de 1 à 210

Monsieur Cortes, quatre vingt dix parts, numérotées de 211 à 300

Nouvelle mention : Monsieur Boulogne deux cents parts numérotées de 1 à 200

Monsieur Cortes, quatre vingt dix parts, numérotées de 211 à 300

Madame Cortés Boulogne 10 parts, numérotées de 201 à 210

42672

SELARL MAIR BENDAYAN

Société d'Avocats
Siège social : 8, rue Reyer
31200 TOULOUSE

ETABLISSEMENTS VIDAL

SAS au capital de 150.000 euros
porté à 300.000 euros
Siège social : 132, rue Dominique Clos 31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 305 365 231

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juillet 2010, a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 150.000 euros et divisé en 2.500 actions de 60 euros de nominal chacune, d'une somme de 150.000 euros pour le porter à 300.000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le poste "autres réserves".

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cents mille euros (300.000 euros).

42665

En date du 5 août 2010, l'AGE de la société LA PAGEZIE, SCI au capital de 1.000 € dont le siège social est à SARLAT LA CANEDA (24200) – La Pagézie – Route de Temniac immatriculée au RCS de BERGERAC sous le n°523 110 161 à décidé de transférer son siège social à FROUZINS (31270) – 10 Chemin des Mailheaux à compter du 5 août 2010 et de modifier sa dénomination sociale, à compter de la même date, qui devient : Les Jardins Toscans.

Mention en sera faite au RCS de TOULOUSE

42683 Pour Avis, La Gérance.

BRUNO & ASSOCIES

SOCIETE D' AVOCATS
14, Rue Bayard
TOULOUSE

Suivant PV AGM du 28.06.10 de la SAS RUECAB au capital de 50.000 E dont le siège social est à SAINT ALBAN (31) 2 rue du terroir - RCS TOULOUSE 324 621 903, M. Aimery FORZY a démissionné de ses fonctions de Président, M. Michel FITTON demeurant à AUSSONNE (31) 17 résidence du Lac a été nommé en remplacement pour une durée indéterminée.

42692 Pour avis.

GROUPEMENT IMMOBILIER AERONAUTIQUE G.I.A.

Société anonyme
à Conseil d'administration
Au capital de 800.357,34 euros
Siège social : 19, avenue Léonard de Vinci - 31700 BLAGNAC
378 658 751 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal en date du 1er avril 2010, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de M. Giovanni de LAURENTIIS de ces fonctions d'administrateur, avec effet à compter du 3 mars 2010.

Mention sera faite au RCS de Toulouse.

42686 Pour avis.

POURSUITE D'ACTIVITE

BRUNO & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Bayard
TOULOUSE

Suivant décision d'associé unique du 30.06.10 de la SAS ALESCO au capital de 90.000 € dont le siège est à COLOMIERS (31) 32, chemin de l'échut - RCS TOULOUSE 487 468 092, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

42666 Pour avis.

BRUNO & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Bayard
TOULOUSE

Suivant décision d'associé unique du 30.06.10 de la SAS COLOMIERS MENUISERIES au capital de 150.000 E dont le siège est à COLOMIERS (31) Chemin de l'échut – RCS TOULOUSE 349 747 048, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

42667 Pour avis.

FARBOS IMMOBILISATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 4150 route de Saint-Lys - Les Aujoulets 31600 SEYSSES
RCS TOULOUSE 518 494 687

Suivant décision en date du 30 juin 2010, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Par ailleurs, aux termes des mêmes décisions, l'associé unique a modifié la dénomination sociale de la société, à compter de cette même date, et a adopté «FARBOS IMMOBILIER» aux lieu et place de «FARBOS IMMOBILISATION». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dénomination sociale : Ancienne mention : FARBOS IMMOBILISATION.

Nouvelle mention : FARBOS IMMOBILIER.

Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.

42685 Pour avis.

INSERTIONS : DERNIER DELAI VENDREDI AVANT 12 H

DISSOLUTION DE SOCIETE
CLOTURE DE LIQUIDATION

CHAUSSURES MAZIERES

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 12.195,92 euros
Siège de la liquidation : 5 rue Alsace Lorraine - 31000 TOULOUSE
311 651 087 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2010, il résulte que : les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.

Mention sera faite au RCS : TOULOUSE

42636 Pour Avis

PAVILLON D'OC TRAITEUR

Société par actions simplifiée
au capital de 1.776.000 euros
Siège social : 32 rue Raymond Grimaud Lieudit Ritouret Sud
Zac du Grand Noble
31700 BLAGNAC
RCS Toulouse 493 322 549

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 août 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société substituera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

M. Jeandel, Mathieu, François, Marie demeurant à 110 Avenue Crampel, 31400 Toulouse est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Toulouse (31000), 61 Boulevard Lazare Carnot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis et mention,
42637 Le liquidateur.

IMAGINAIRE PUR

SARL au capital de 14.500 euros
siège social : Résidence les Ormes 1, bât.A6, 31320 CASTANET TOLOSAN
RCS 452 324 320 (2004B678),

L'assemblée générale réunie le 30 juin 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain Meunier de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

42567 Pour Avis

UNIVERSAL PISCINES ET SPAS

SARL au capital de 30.000 €
23 Rte de Narbonne - 31320 AUZEVILE-TOLOSANE
R.C.S. Toulouse : 502 314 255

L'AGE du 10/09/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/02/2010, nommé en qualité de Liquidateur M. MICHEL Eric 8 rue du Fort - 31770 COLOMIERS, et fixé le siège de liquidation au 23 Rte de Narbonne - 31320 AUZEVILE-TOLOSANE .Mention RCS Toulouse.

42673

SARL TENDANCE CHIC

SARL au Capital de 5.000 Euros
Siège social : 4 Place du Lioran
31770 COLOMIERS
RCS TOULOUSE : 499 646 354

Aux termes d'une délibération en date du 25 Juin 2010, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Societé TENDANCE CHIC à effet au 30 Juin 2010, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L237-1 à L 237-3 du Code du Commerce. Elle a nommé, comme liquidateur, Madame SOLON Josiane épouse TESTIERE, ancien gérant et associée unique, demeurant au : 12 Route de Leguevin 31490 BRAX et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur sus indiqué. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Mme SOLON Josiane,
épouse TESTIERE
42648 Le liquidateur,

LANDWELL & Associés

Société d'Avocats
179, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

PALACIOS FRANCE SARL

SARL en cours de liquidation
Au capital de 450.000 euros
Siège social et siège de la liquidation : Rue de la Découverte - Innoparc A - BP 37505 - 31675 LABEGE CEDEX
420 491 342 RCS TOULOUSE

L'assemblée générale des associés du 21 juin 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat le liquidateur Monsieur Pedro Dominguez Iribarren, demeurant Travesia Avenida de Madrid, n° 4 casa 14, 26007 LOGRONO , La RIOJA (Espagne) et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

42657 Pour avis, le Liquidateur.

La société : SUD OUEST BATIMENT

Forme : EURL
Au capital de 10,00 €
Siège social : TOULOUSE (31200), 45, Impasse de la Glacière
RCS : TOULOUSE 453.569.832

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, en date 30 juin 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2010, sa mise en liquidation amiable, et de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Abdelmajid ALLAGUI, demeurant à TOULOUSE (31200), 45 Impasse de la Glacière.

Le siège de liquidation est fixé à TOULOUSE (31200), 45, Impasse de la Glacière.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE (31000).

42674

La société : GOUTTIERE ALUMINIUM DESIGN

SARL Au capital de 5.000,00 €
Siège social : PIEUSSE (11300)
1, chemin de Fourques
RCS : TOULOUSE 512 714 833

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, en date 12 juillet 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 juillet 2010, sa mise en liquidation amiable, et de nommer en qualité de liquidateur M. Daniel LUVISUTTO, demeurant à SAINT GENIES BELLEVUE (31180), 50 rue principale.

Le siège de liquidation est fixé à PIEUSSE (11300), 1, chemin de Fourques

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE (31000).

42675

TRIBUNAL DE COMMERCE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SARL W.N. – TOULOUSE

SARL SAF-SAF – TOULOUSE

SARL SUD FILM PRODUCTION – TOULOUSE

SARL PUBLIANCE – TOULOUSE

SARL SHOWGUN ET ASSOCIES – TOULOUSE

SARLU BOS MTB – TOULOUSE

SARL VIAMOBILITY – LABEGE

SARLU BAR DU PONT – TOULOUSE

SARL OPTIM'ELEC - CUGNAUX

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

SARL ART MADE DESIGN – TOULOUSE

SARL ECB – TOULOUSE

M. Charles AMSELLEM – TOULOUSE

M. Eric DEJEAN – L'UNION

SARL CALEOXA-CONSEILS – REVEL

SARL BOUKHANS – TOULOUSE

SARL BENTO.BOX – TOULOUSE

SARL L'ART NONYX – FLOURENS

SARL TAILLADETTES LOCATIONS – AUCAMVILLE

SARL AR'CIEL – CAMBERNARD

SARL LA BELLE OCCITANE – BONDIGOUX

SARL THERMI-BAT – VILLEMUR SUR TARN

M. Patrick MOREL – MERVILLE

SAS GROUPE L'USAGI - TOULOUSE

PLANS :

SARLU LE PLAISIR DANS L'ASSIETTE - COLOMIERS

SANCTIONS :

Mme Christiane MALO – LA SALVETAT SAINT-GILLES

M. Joao URBANO VIZEU – TOURNEFEUILLE

CLOTURES :

Mme Milouda BABAYA – TOULOUSE

SARL DECO GIFF- BERAT

SARLU CABLAGE ELECTRIQUE ROUX – BONDIGOUX

SARL LES EDITEURS ASSOCIES – TOULOUSE

SARL MOST'IMMO – TOULOUSE

SARLU G-COACHING – VACQUIERS

SARL ZINGUERIE SERVICES TOULOUSE – CUGNAUX

SARL ASTUCES HABITATION – TOULOUSE

SAS ASTRIDOM – TOULOUSE

SARL BELIM – TOULOUSE

SARLU SEVEN TEA – BEAUZELLE

SARL LE JAMES – VILLEMUR SUR TARN

SARL CAPITAINE – TOULOUSE

SIMILASAN EUROPE SASU – SAINT JEAN

INEBIOS SASU – SAINT JEAN

AVIS ADMINISTRATIF

Grand Toulouse communauté urbaine

Enquête publique relative à la 3ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Blagnac"

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Blagnac", sera ouverte du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Actions de renouvellement urbain sur des ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway,

- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot,

- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une *adaptation à l'évolution des projets* présentés, ainsi qu'à des corrections,

- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, Professeur d'Université, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Blagnac (Place Jean-Louis Puig./Passage Charles Toulouse, 31700 Blagnac) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Blagnac : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Blagnac :

- Vendredi 10 septembre 2010 de 15h00 à 18h00

- Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 19h00

- Lundi 4 octobre 2010 de 9h00 à 12h00

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

3ème Modification du PLU - Mairie de Blagnac - Place Jean-Louis Puig, 31700 Blagnac cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Blagnac.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Blagnac.

42243

Mail service.legales@ladepeche.fr

Avis publics

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand TOULOUSE
Enquête publique relative à la 3e modification du Plan Local d'Urbanisation du Grand TOULOUSE, commune de BLAGNAC

Par arrêté du 7 juillet 2010, Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de 3e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de BLAGNAC, sera ouverte **du jeudi 2 septembre 2010 au mardi 5 octobre 2010 inclus.**
Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:
- Actions de renouvellement urbain sur les ensembles de logements avec définition d'Orientations d'Aménagement (Barradels et Dunum, place de Verdun), ainsi qu'à l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E du Tramway;
- Modification de l'Orientation d'Aménagement de Pinot;
- Modifications réglementaires graphiques ou rédigées pour une adaptation à l'évolution des projets présentés, ainsi qu'à des corrections;
- L'intégration, en annexe, de périmètres pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et la suppression du périmètre de la ZAC du Grand Noble.
A cet effet, Monsieur Jean-Pierre PEYRADE, professeur d'université, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de BLAGNAC (Place Jean-Louis-Puig/Passage Charles-Toulouse, 31700 BLAGNAC) et au siège du Grande TOULOUSE (6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de BLAGNAC: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures;**
- au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.
Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BLAGNAC: **vendredi 10 septembre 2010, de 15 heures à 18 heures; mercredi 29 septembre 2010, de 16 heures à 19 heures et lundi 4 octobre 2010, de 9 heures à 12 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 3e modification du PLU, mairie de BLAGNAC, place Jean-Louis-Puig, 31700 BLAGNAC CEDEX.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BLAGNAC.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de BLAGNAC.

COMMUNE D'ESPERCE

AVIS AU PUBLIC

Institution du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du **19 juillet 2010**, le conseil municipal a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines U du plan local d'urbanisme d'ESPERCE approuvé le **19 juillet 2010.**

Le maire: Michel MANIQUAIRE, signé.

Un service spécialisé
ANNONCES LEGALES VENTES AUX ENCHERES
Pour tous renseignements, conseils, devis...
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02
LA DÉPÊCHE DU MIDI

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

OPH 31

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de services d'entretien et de réparation

Identification de l'organisme qui passe le marché
Organisme de droit public: Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: OPH 31, Monsieur le directeur général, 75, rue Saint-Jean, BP 63102, 31131 BALMA CEDES, tél. 05.62.73.56.00. Fax: 05.61.99.32.99.
Email : cellule-marches@oph31.fr
URL Profil acheteur : http://agysoft.marcoweb.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur:
Logement et développement collectif.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre: Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord cadre: 36 mois.
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre: Entre 90.000 et 2.400.000 €.

Caractéristiques principales: La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Description succincte du marché: Marché d'entretien et de répération pour la couverture étanchéité concernant le patrimoine de l'OPH 31.

Lieu d'exécution ou de livraison: Ensemble du patrimoine de l'OPH 31, liste des communes en annexe du CCTP.

Classification CPV: Objet principal: 45261900.
Code NUTS: FR.

Variantes: Pas de variante.

Quantité ou étendue globale: Marché à bons de commande séparé avec mini et maxi et un opérateur économique.Les marchés sont conclus pour une période de 1 an. La date prévisionnelle de commencement des prestations est **le 13 novembre 2010.**

Description des options: Des avenants ou décisions de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat. Les marchés sont renouvelables pour 2 périodes de un an sans pouvoir excéder trois ans.

Durée du marché ou délai d'exécution: 36 mois.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: Français.

Autres conditions: L'exécution du marché n'est pas soumise à d'autres conditions particulières.

Conditions de participation
Forme juridique: Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire; déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP; renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212-1 à 4 du Code du travail.

Capacité économique et financière: Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; preuve d'une assurance pour les risques professionnels; bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Capacité technique: Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique; indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de meme nature que celle du contrat; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature; description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération; 60 %: Prix des prestations; 40 %: Valeur technique.
Enchère électronique: Aucune enchère électronique ne sera effectuée.

Procédures
Mode de passation: Procédure ouverte.
Aucune publication antérieure concernant le même-marché.

Conditions de délai:
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation: 29 septembre 2010, à 17heures.

Délai minimum de validité des offres: 120 jours.

Autres renseignements
Référence du marché: 10SPS021.
Renseignements complémentaires: Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

Dématérialisation des procédures: L'organisme acheteur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : word excel pdf rtf. Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit etre référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Les sous-critères de la valeur technique sont 20 % pour la méthode de travail: moyens humains et matériels affectés à l'opération et 20 % pour l'organisation et la prise en compte des interventions de type entretien courant et gros entretien sur le ou les secteurs géographiques: planification organisation de l'astreinte.

Informations complémentaires
Le présent marché a un caractère périodique.
Ce marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.
La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.
Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires: Documents non payants.

Marché divisé en lots: Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.
- LOT N°1 - Description: Secteur 1.
Quantité: minimum 15.000 €, maximum 400.000 € pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Informations complémentaires: Références et qualifications: 3142; Ardoises de schiste ou fibre ciment: 3214; étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles: 3223; étanchéité en matéiraux et synthèse en feuilles: 3242; étanchéité liquide (SEL): 3272; tole d'acier nervurée (TAN) avec étanchéité en membrane en feuilles: 3101; tuiles à emboitement ou à glissement: 3181; couverture en plaque nervurées ou ondulées: 3211; étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles: 3813; tous ttypes de bardages: 5442; désenfumage naturel.. Pour chaque certificat précité, le représentant du pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent.
Classification CPV: 45261900.
- LOT N° 2 - Description : Secteur 2. Quantité: minimum 15.000 €; maximum: 400.000 € pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Informations complémentaires: Références et qualifications: 3214; étanchéité en matériaux bitimineux en feuilles. 3142 Ardoises de schiste ou fibre ciment. 3223 Etanchéité en matériaux de synthèse en feuilles. 3272 tole d'acie'r nervurée (TAN) avec étanchéité en membrane en feuilles. 3242 Etanchéitie liquide (SEL). 3101 tuiles à emboitement ou à glissement. 3181 Couverture en plaque nervurées ou ondulées. 3211 Etanchéité en matériaux bituminieux en feuilles. 3813 Tous types de bardages. 5442 Désenfumage naturel.. Pour chaque certificat précité, le représentant du pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent.
Classification CPV: 45261900.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 12 août 2010.

Adresses complémentaires
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus: OPH 31, Cellule Commande Publique, 75, rue Saint-Jean, BP 63 102, 31131 BALMA CEDEX, tél. 05.62.73.56.00; Fax: 05.61.99.32.99.
Email : cellule-marches@oph31.fr
URL : http://agysoft.marcoweb.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes peuvent être envoyées: OPH 31, Cellule Commande Publique, 75, rue Saint-Jean, BP 63 102, 31131 BALMA CEDEX.
URL : http://agysoft.marcoweb.f

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus: Mesdames SABATHIER, ROCHON et SZCZEPANIAK, OPH 31, Cellule Commande Publique, 75, rue Saint-Jean, BP 63 102, 31131 BALMA CEDEX.
Email : cellule-marches@oph31.fr

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond-IV, 31000 TOULOUSE.

Précisions concernant les délais d'introduction de recours: Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé récontractuel. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

CEDEX 9, Fax : 05-34-33-35-81
Courriel : marches.sect2@cg31.fr

Retrait des dossiers de consultation sur demande écrite et renseignements: Voir coordonnées ci-dessus.

Mode de passation choisi: Appel d'offres ouvert.

Objet de la consultation: Centre d'exploitation de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS.
Travaux de construction du siège du secteur routier, du Pôle et du centre d'exploitation.
- LOT N°11 - Préparation de plateforme.

Caractéristiques principales: Variantes non autorisées.

Options: Les candidats devront également chiffrer leurs offres concernant l'option «Busage complémentaire (§ 3.2.7 du CCTP Lot 11)».

Durée du (des) marché(s): 2 semaines pour la préparation du chantier au titre du présent lot.

Conditions de participation
Situation juridique: Déclaration d'intention de soumissionner (DC4 conseillé); attestation sur l'honneur datée et signée en original établie en application des articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics (un modèle sera joint au DCE); capacités économique et financière (DC5 conseillé); chiffre d'affaires des 3 dernières années; capacité technique (DC5 conseillé), descriptif des moyens humains et matériels, principales références relatives à des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des 5 dernières années.

Critères d'attribution des offres: Le critère de jugement des offres est le prix des prestations.

Renseignements complémentaires: Possibilité d'accès au règlement de la consultation, au dossier de consultation et de réponse par voie électronique à l'adresse www.marchespublics.cg31.fr – Identification sur site recommandée.

Date limite de réception des offres: 21 septembre 2010, à 16 heures.

Date d'envoi du présent avis: 11 août 2010.

SETOMIP
vos projets sont les nôtres

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Setomip, à l'attention de Monsieur DE SEVERAC, directeur général délégué, Parc technologique Basso Cambo, 6, impasse M.-Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOULOUSE CEDEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Email : sem@setomip.fr, Fax : 05.61.76.54.32.
Adresse(s) internet : http://www.setomip.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://setomip.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Setomip, , à l'attention de Monsieur Gilles HERRMANN ou Madame Céline GISLARD, Parc technologique Basso Cambo, 6, impasse M.- Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOULOUSE CEDEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Fax : 05.61.76.54.32.
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Setomip, , à l'attention de Madame Dominique BEDEL, Parc technologique Basso Cambo, 6, impasse M.-Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOULOUSE CEDEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Fax : 05.61.76.54.32, URL : https://setomip.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_TFZhxleiJZ
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Setomip, , à l'attention de Monsieur DE SEVERAC directeur général délégué, Parc technologique Basso Cambo, 6, impasse M.-Labrousse, BP 60607, F - 31106 TOULOUSE CEDEX 1, Tél : 05.61.19.05.80, Email : sem@setomip.fr, Fax : 05.61.76.54.32.
I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Autre.
Autre : Aménagement - Construction.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description
II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2182010 OPC Vidailhan Nord.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Services.
Catégorie de services : 12.
Lieu principal de prestation : Zac Balma Gramont, 31130 BALMA.
Code NUTS : FR623.
II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre.
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord-cadre, durée en mois : 30
Fréquence et valeur des marchés à attribuer : Marché à bons de commande - quant
minimum : 1 jour de prestation par semaine sur 30 mois (130 semaines) : 130 jours - quant
maximum : 3 jours de prestationpar semaine sur 30 mois (130 semaines) : 390 jours.
II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : ZAC BALMA Gramont :
Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) des différents acteurs inter
nant sur le quartier Vidailhan-Nord de la zac. Consultation passée dans le cadre du déc
2005-1742 du 30.12.2005 pris en application de l'ordonnance 2005-649 du 06.06.2005.
II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 71310000.
II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui .
II.1.8) Division en lots : Non.
II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.
II.2) Quantité ou étendue du marché
II.2.1) Quantité ou étendue globale : D'une manière générale, la responsabilité du PILOTE
en assistance à l'AMENAGEUR, de faire respecter les délais de l'ensemble des acteurs d
ZAC, et l'organisation du chantier telle que définie dans le règlement de concertation
maîtres d'ouvrage. La mission confiée au PILOTE concerne l'assistance à L'AMENAGEUR p
la réalisation du quartier, la coordination des chantiers de bâtiments sous maîtrises d'ou
ge diverses, la coordination des travaux des concessionnaires, la planification d'ensembl
quartier, la gestion des emprises de chantiers, des espaces communs et des circulat
interchantiers.
Le PILOTE est responsable de ses études et interventions sans qu'aucune solidarité ne l
aux différents entrepreneurs et hommes de l'Art appelés à concourir à la réalisation
ouvrages.
L'ordonnancement, la coordination et le pilotage ont pour objet d'analyser les tâches
mentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs encha
ments ainsi que leur chemin critique, par des documents graphiques et de propose
mesures visant au respect des délais d'exécution des travaux, d'harmoniser dans le tem
dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux.
II.2.2) Options : Non.
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution
Durée du marché ou délai d'exécution : 30 mois (à compter de la date d'attributio
contrat)

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TE
QUE**

III.1) Conditions relatives au contrat
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Non prévus.
**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux texte
les réglementent :** Financement 100% par la SETOMIP - paiement à 60 jours à compter
date d'emission de la demande de paiement.

161-151-155-152-156-153